BILAN CONTRE BILAN

# La Gauche 81-86

# *Actes et Résultats*

# La Droite Un an après

*Fédération de Paris du Parti socialiste*

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# *AVANT-PROPOS*

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Six ans après la formidable victoire de François Mitterrand en mai 1981, une année après la défaite de la gauche et avant le rendez-vous crucial de 1988, le moment paraissait venu au secrétariat à la Formation de la Fédération de Paris de proposer à la réflexion des militants et des sympathisants une lecture et une interprétation de la législature 1981-86.

Notre ambition, comme celle de la douzaine de camarades ayant eu, pour la plupart, des responsabilités au sein des cabinets ministériels, qui ont rédigé cet ouvrage, n'était pas de nous substituer aux historiens. Mais plus modestement, d'exposer, avec autant de clarté et de lucidité que possible, l'œuvre accomplie et le chemin parcouru en cinq ans d'action gouvernementale. Afin de contribuer à une formation ouverte et pour faire face avec le maximum d'atouts aux prochaines échéances, nous avons souhaité éclairer les réussites, mais aussi les insuffisances et les échecs. Chemin faisant, il nous est vite apparu nécessaire de confronter ce bilan, mieux compris aujourd'hui qu'hier si l'on en croit les sondages, aux projets et aux réalisations de la droite dite "libérale" depuis le 16 mars 1986.

Au total, voici une contribution collective rigoureuse, utile à l'intelligence de la période et à la définition de l'identité socialiste à travers sa pratique. Elle arrive à son heure. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle peut apporter des éléments de réponse aux interrogations des socialistes comme à celles des citoyens de notre pays. En ce sens, cette brochure doit, nous en sommes convaincus, constituer un excellent outil dans la bataille de l'élection présidentielle.

Que tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce document en soient remerciés.

**Gisèle STIEVENARD,**
*première secrétaire fédérale.*

**Jean-Yves AUTEXIER,**
*Premier secrétaire fédéral adjoint.*

**Gérard LE GALL,**
*secrétaire fédéral à la formation.*

**Dominique DE COMBLES DE NAYVES,**
*secrétaire fédéral adjoint à la formation.*

# *INTRODUCTION*

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

La victoire de François Mitterrand le 10 mai 1981 est issue de la conjonction de deux mouvements : la dynamique de la gauche qu'il a réussi à incarner avec d'autant plus de force que redoublaient les coups de boutoir suicidaires du PC ; la désunion de la droite.

La victoire de la "force tranquille" s'amplifie encore avec le triomphe des législatives et l'état de grâce. L'espoir a bien changé de camp. Les cent dix propositions représentent un formidable programme de transformation politique, économique et sociale. Les attentes du pays et, d'abord, du "peuple de gauche" sont considérables après un quart de siècle de règne des droites en France, au cœur d'une crise économique dont aucune des potions administrées par M. Barre, pendant près de cinq ans, n'est parvenue à dessiner l'espoir d'une réelle sortie.

Ainsi, durant cinq ans, la gauche va gouverner la France. Pendant la première période sont rassemblés, au gouvernement et dans la majorité parlementaire l'ensemble des partenaires de l'union de la gauche, ainsi que des hommes et des femmes qui ont voulu rejoindre son combat pour le progrès et la

justice sociale. A partir de juillet 1984, le Parti communiste croit devoir se retirer de cette majorité de progrès, ainsi que du gouvernement.

Cinq années de gouvernement de la gauche : qu'avons-nous fait ? Pourquoi ? Comment ? De la quantité extraordinaire de mesures prises, des réformes engagées, que doit-on retenir ? Quelles ont été les idées-force ? Les principaux changements ? Les résultats, les succès, les échecs ?

Nos efforts ont-ils correspondu aux besoins profonds du pays ? Jusqu'où avons-nous satisfait les attentes ? Comment juger l'œuvre accomplie ? Comment nous la figurer précisément ? Comment mieux l'expliquer au sein du parti et dans le pays ?

Sur ces cinq années de l'histoire de la France, les études les plus savantes, les analyses les plus fouillées ont été ou ne manqueront pas d'être entreprises. Pas plus que ne manquent les pamphlets ou les essais.

Notre objectif est autre : présenter de notre point de vue de militants socialistes, aussi lucidement et clairement que nous le puissions, l'œuvre accomplie, le chemin parcouru, le bilan de cinq ans de gouvernement de gauche : en faire, au sein de la Fédération de Paris, un outil de formation, d'information ou de mémoire, de contribution enfin à la mobilisation politique.

Que ce soit au gouvernement dirigé par Pierre Mauroy puis Laurent Fabius, ou au Parti socialiste sous la direction de Lionel Jospin, les socialistes ont assumé leurs actes et résultats. Ils s'en sentent toujours comptables. Ce bilan gouverne-

mental, c'est une référence naturelle, une source d'inspiration politique :
– pour rappeler ce que les socialistes ont su faire, pour dire ce qu'ils ont regretté de ne pas avoir fait ou atteint et ce qu'ils entreprendront, revenus au pouvoir ;
– pour commenter l'action de la droite et montrer l'opposition des politiques, mais aussi certaines convergences qui s'observent, généralement, autour des positions du président de la République, dans le domaine international et de la défense.

En 1981, les Cassandre de la droite prédisaient l'effondrement de l'économie, la spoliation de la petite propriété, la perte des libertés individuelles, l'avènement d'un collectivisme rampant, l'abaissement de la France dans le monde, la reddition au communisme.

Les faits ont parlé d'eux-mêmes. **La gauche a su gérer et moderniser, défendre et promouvoir l'intérêt collectif dans le respect des libertés individuelles et en faisant bon usage de l'Etat, rassembler et mieux répartir les richesses et les pouvoirs, porter plus loin dans le monde le message de la France, celui de la liberté, de la justice et de la solidarité.** Elle s'est attaqué avec succès au mal qui minait l'économie de la France, l'inflation. Elle a accompli une œuvre réformatrice considérable dont l'affirmation de nouvelles libertés, la modernisation de la police, la décentralisation, les lois Auroux, la réhabilitation de l'esprit d'entreprise et d'initiative, la priorité accordée à la recherche, à l'éducation et à la formation et l'ouverture à la création culturelle sont les principaux repères.

Ce que la droite, associée dans toutes ses composantes au gouvernement, ne

sait, ne veut ou ne peut pas faire, la gauche s'est efforcée de le faire. Son œuvre est restée inachevée. Elle est aujourd'hui menacée par la politique de la droite qui ne cache pas son parti pris de "démolir" pour satisfaire les intérêts étroits de sa clientèle et une idéologie, dite libérale, poussée à la caricature : le corps social que la gauche avait pu mieux rassembler ressort divisé par douze mois de traitement de choc.

C'est aussi l'objet de cet ouvrage de rapprocher le bilan de la gauche du premier bilan de la droite : un an pour juger pourrait être perçu comme trop court. D'ailleurs d'autres bilans seront faits, le moment venu. Mais une année permet déjà à l'évidence d'"apprécier" les actes de la droite et ses premiers résultats.

# I. CE QUE LA GAUCHE A FAIT ET QUE LA DROITE NE SAIT PAS FAIRE "GERER ET MODERNISER"

Le 10 mai 1981, la droite quitte le pouvoir. Elle l'avait détenu sans discontinuer pendant près d'un quart de siècle. Ce soir-là, pour la droite la défaite est amère mais, malgré sa déception elle se rassure : "Cela ne durera pas". Les socialistes ne se sont-ils pas heurté jusqu'à présent aux réalités économiques ? Jamais leur œuvre de transformation sociale ne s'est conjuguée avec la durée. Jusqu'alors on n'avait parlé que "d'expériences socialistes".

Le 16 mars 1986, à l'issue d'une législature menée dans la paix civile et sociale, personne de bonne foi ne peut associer la gauche et l'éphémère. En cinq ans la gauche a acquis la légitimité. L'alternance ne peut plus être présentée comme un traumatisme, la démocratie y a gagné. La durée n'est pas une fin en soi : elle est essentielle pour transformer l'ordre des choses. Gérer et transformer ne s'opposent pas. En 1981, la droite, mauvaise gestionnaire était en même temps incapable d'introduire des transformations. Elle se retrouvait mal préparée et sans projet pour faire face aux formidables mutations technologiques et économiques mondiales.

*La gauche prouve qu'elle sait désormais conjuguer son œuvre de transformation sociale avec la durée.*

La capacité de gestion consiste d'abord à identifier les contraintes. Au départ, celles-ci n'ont sans doute pas été perçues par la gauche à leur juste mesure. C'est que la crise dissimulait à nos yeux, les faiblesses propres de la société française : médiocrité de l'esprit d'entreprise, injustice sociale, élitisme,

*Avec une gauche qui a géré et transformé en prenant la mesure des contraintes, "la France n'a pas perdu son Temps".*

corporatisme, bureaucratie, centralisation excessive. Ces différentes faiblesses n'étaient certes pas l'apanage de notre pays, mais leur conjugaison et leur ampleur caractérisaient l'état préoccupant de la France à l'aube des années 80.
La gauche ne pouvait tout résoudre ! Mais l'important, c'est qu'avec elle, **"la France n'a pas perdu son Temps".** Un traitement sérieux des difficultés économiques et des problèmes de sécurité a été engagé ainsi qu'une entreprise de modernisation du pays : industrie, recherche, formation.

Les résultats sont cependant restés éloignés des objectifs sur le front du chômage. Les solutions sur lesquelles reposaient les promesses et l'espérance, se sont révélées insuffisantes. La gauche a constaté qu'il n'existait pas de formule-miracle. Elle l'a expliqué, au risque de décevoir, permettant à l'opinion de mieux prendre conscience de l'ampleur des contraintes, et de l'étroitesse des marges de manœuvre. Opération vérité, douloureuse certes, mais qui a contribué à renforcer la cohésion du corps social et à préparer l'avenir.

*Mais des résultats décevants sur le front du chômage qui témoignent de l'étroitesse des marges de manœuvre.*

En mars 1986, la droite a pris la responsabilité d'abuser l'opinion par ses promesses. Elle prétendait détenir la clef des problèmes de l'emploi et de la sécurité. Celle-ci passerait par la démolition méticuleuse de l'œuvre entreprise par les socialistes. Ce discours démagogique de la plateforme R.P.R.-U.D.F. et de son premier porte-parole, Jacques Chirac, a convaincu sur le moment une majorité de Français. Le pire qu'il pouvait arriver au pays, c'est que Jacques Chirac, avec le soutien de Raymond Barre, applique son programme comme il l'a fait, scrupuleusement, avec une approche dominée par l'idéologie. Un premier bilan ? La droite ne sait toujours ni gérer ni moderniser la France. **La droite fait perdre du temps à la France.**

*Abusant des promesses, la droite revient : "Elle fait perdre du temps à la France".*

## 1.1. ENGAGER LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE

*L'héritage de 1981 : une France économiquement et industriellement affaiblie.*

La France du début 1981 est économiquement affaiblie. Raymond Barre, le "meilleur économiste" de France, a échoué : dérapage des prix plus rapide que chez nos principaux partenaires, vive montée du chômage, brutale aggravation du déficit commercial, appareil industriel souvent vieilli, état inquiétant de plusieurs de nos plus grands groupes industriels,

investissements productifs dégradés, efforts de formation et de recherche qui marquent le pas depuis plusieurs années. Tous les clignotants sont au rouge. Le deuxième choc pétrolier, en 1979, a révélé un corps industriel fragile et moins préparé que d'autres à dominer la nouvelle donne internationale.

La crise mondiale atteint un point culminant en 1982, après quoi la relance américaine engendre des effets positifs. Mais le prix du pétrole en dollar se maintient durablement à un niveau élevé, ne commençant à baisser substantiellement qu'à la fin 1985. Le cours du dollar, lui, fait plus que doubler en cinq ans (de 4,23 F en moyenne en 1980 à 8,99 F en 1985), autorisant à parler d'un véritable troisième choc pétrolier pour les pays, comme le nôtre, essentiellement importateurs de leur énergie et de leurs matières premières, facturées en dollars.

*Jusqu'à fin 1985, un contexte économique international qui reste défavorable avec la montée du dollar.*

Ainsi le contexte économique international demeure-t-il défavorable pour l'essentiel jusqu'à fin 1985.

C'est dans ce contexte que les socialistes ont entrepris et poursuivi le redressement économique du pays.

### 1.1.1. L'effort nécessaire, mais mieux partagé

*Les premières mesures :*

Les premières mesures prises en 1981 pour affronter la crise seront inspirées par trois idées maîtresses :

*Répartition*

1) L'effort de tous sera nécessaire pour redresser le pays. Mais la justice et l'efficacité commandent des mesures de répartition et de dialogue en faveur des couches sociales défavorisées. Le redressement ne se fera pas dans un climat d'affrontement social.

*Modernisation industrielle*

2) Il faut restaurer les conditions d'une compétitivité durable de l'outil industriel français : les nationalisations, les dotations en capital du secteur public élargi, les restructurations industrielles, une politique de la recherche complètement revitalisée contribueront à cet objectif.

*Relance*

3) Il faut relancer l'économie pour mobiliser le potentiel de création d'emplois de l'industrie et des services.

Cette relance de l'économie s'est voulue prudente. Elle fut pratiquement équivalente à la relance allemande de 1978-1979 si l'on considère les sommes injectées dans l'économie par rapport au Produit Intérieur Brut (P.I.B.).

*Les limites et les difficultés rencontrées avec la relance de 1981.*

Elle permit à la France de connaître en 1981-1982 une croissance positive, contrairement à la plupart des pays industrialisés. Mais elle a aussi entraîné l'aggravation des déséquilibres, notamment dans les échanges avec l'étranger ainsi qu'une aggravation préoccupante de l'endettement. Les capacités de production inemployées de l'industrie française étaient telles que la relance n'a pas créé les nouveaux emplois escomptés. De surcroît, nos faiblesses relatives en terme de compétitivité (prix, qualité) nous ont fait perdre une grande partie des bénéfices de la croissance au profit des concurrents étrangers. Dans le même temps, ceux-ci souffraient d'une baisse de leur demande intérieure et se reportaient donc en force sur le marché français en expansion.

Mi-81, la plupart des experts internationaux pronostiquaient une reprise à court terme de la croissance mondiale, avec laquelle notre propre relance devait se trouver davantage en phase : cette reprise n'est venue que plus tard. Nous avons donc subi "un décalage conjoncturel" dont l'ampleur, à tout le moins, n'avait pas été prévue.

Aurions-nous dû pour autant nous abstenir de toute relance ? Nous ne le pensons pas. Tout ce qui, dans la relance, résultait directement des mesures sociales (S.M.I.C., allocations familiales, minimum vieillesse...) était indispensable. Il s'agissait à la fois de réduire, vite et fort et autant qu'il était possible, des inégalités insupportables et de jeter les bases d'un compromis social. Cela était nécessaire pour permettre à la France de se moderniser.

*Une relance indispensable au rassemblement des Français.*

Cependant, l'économie française ne pouvait supporter durablement un décalage conjoncturel. Nous avions sous-estimé l'état de notre industrie face à nos concurrents. Il fallait donc redoubler d'efforts dans la bataille de la compétitivité, sans quoi la politique de croissance interne ne pourrait jamais combattre efficacement le chômage. Ce fut le tournant de mars 1983, amorcé en juillet 1982 : la politique de rigueur. Le président de la République et les gouvernements Mauroy puis Fabius en ont jugé, expliqué la nécessité et décidé la mise en œuvre, avec le soutien du Parti socialiste et celui de fait du Parti communiste dont les ministres participeront au gouvernement jusqu'en juillet 1984.

*Le tournant nécessaire de la rigueur en mi-82-début 83 rendu possible par le sentiment de l'effort partagé.*

La politique de rigueur que MM. Delors puis Bérégovoy mettent en œuvre va donc consister à donner la priorité à la maîtrise de l'inflation afin d'éviter la dégradation de la compétitivité des entre-

prises. Elle va, dans le même temps, répartir le plus équitablement possible, l'effort de tous afin que chacun se sente associé à l'entreprise de redressement. Le dispositif mis en place consiste à contenir les déficits publics, stabiliser et diminuer les charges sociales et fiscales, limiter les anticipations à la hausse des salaires par rapport à l'augmentation présumée des prix. Afin de donner immédiatement un regain de compétitivité aux productions françaises et de rééquilibrer les échanges extérieurs, un nouvel ajustement monétaire est opéré. Parallèlement, les mesures de structure sont systématiquement renforcées : redéploiement et modernisation industriels, financement de l'investissement, moyens supplémentaires pour la recherche et la formation.

*Priorité à la lutte contre l'inflation, pour livrer la bataille de la compétitivité et de l'emploi, tout en garantissant le pouvoir d'achat.*

## 1.1.2. Des résultats indiscutables

**a) Contre l'inflation**

Sous le gouvernement de gauche, l'inflation a été pratiquement divisée par trois : de 14 % en 1981 à 4,7 % en 1985 ; c'est le meilleur résultat depuis 1967, soit six ans avant le début de la crise pétrolière. Sur les six derniers mois du gouvernement Fabius, la hausse des prix est même de 1,4 % en rythme annuel. L'écart d'inflation avec la moyenne de la C.E.E. a été annulé, celui avec la R.F.A. considérablement réduit.

*Le meilleur résultat depuis près de vingt ans en matière d'inflation.*

Ces résultats ont permis de corriger une des grandes iniquités que la France connaissait depuis des années : la spoliation de l'épargne et notamment celle des ménages à revenus modestes. Pour la première fois depuis dix-huit ans, les taux d'intérêt des livrets A de Caisse d'épargne ont été supérieurs en 1985 au taux d'inflation.

Les déficits publics ont été maîtrisés : le déficit global du secteur public (Etat, sécurité sociale, collectivités locales) est inférieur au déficit moyen des pays industrialisés ; la sécurité sociale parvient à être excédentaire chaque année depuis 1983 ; l'endettement de l'Etat est qualifié de "modeste" par les experts de l'O.C.D.E. et en partie remboursé par anticipation en 1985. L'Etat a donc apporté sa contribution indispensable à la maîtrise de la demande et des hausses de coût, donc de la pression sur les prix, en un mot de l'inflation.

*La maîtrise des déficits publics.*

Notre commerce extérieur s'est amélioré (déficit divisé par trois entre 1980 et 1985), non pas grâce à une réduction de notre facture énergétique mais à cause d'un accroissement important de notre excé-

*Le déficit du commerce extérieur divisé par 3 par rapport à 1980.*

dent industriel (de 33 milliards de francs en 1980 à 88 milliards de francs en 1985) et agricole.

Tous ces résultats permettaient, au début de l'année 1986 d'envisager l'avenir avec confiance. Les experts s'accordaient à reconnaître que, pour la première fois depuis de très nombreuses années, la France s'était réellement donnée une chance de sortir du cercle vicieux de l'inflation et de la dévaluation : une hausse des prix supérieure à celle de nos voisins, qui impose à terme une dévaluation génératrice d'une nouvelle accélération de l'inflation par accroissement des prix des produits importés. La France subissait depuis près de vingt ans cet enchaînement qui mine notre économie et coûte de nombreux emplois. Tout était en place en 1985-1986 pour qu'elle y échappe durablement.

*La France en passe de se sortir du cercle vicieux inflation-dévaluation.*

**b) Un assainissement économique intervenu sans récession et sans sacrifice du long terme.**

*Une croissance supérieure à celle de l'Allemagne.*

La politique de redressement économique et financier ne s'est pas accompagnée d'une récession, d'un affaissement de notre économie : c'est un choix qui tranche avec les politiques suivies par plusieurs pays occidentaux, au premier rang desquels la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, notamment au début des années 80. La croissance n'a certes pas été forte, mais elle a été supérieure à celle de la R.F.A. et comparable à celle de la moyenne des pays de la C.E.E. (croissance 1981-1985 : France 5,9 %, R.F.A. 5,4 %, C.E.E. 6 %).

En 1982-1985, l'investissement a été relancé (accroissement de près de 10 % par an).

*Un regain de l'investissement et de l'esprit d'entreprise.*

L'esprit d'entreprise et d'initiative a été encouragé. Le nombre de créations d'entreprise s'est accru (de 78.600 en 1981 à 105.000 en 1985). Sous un gouvernement de gauche, le peuple français s'est réconcilié avec l'entreprise.

Un tel changement d'état d'esprit a contribué à accroître la confiance des investisseurs français et étrangers dans l'économie, et plus particulièrement dans l'industrie française. La prospérité de la bourse en est un bon indice. C'est sous la responsabilité principale du secteur privé, sous l'impulsion mais sans garantie de l'Etat, ce qui est rare en France, que seront lancés de très gros projets comme le tunnel sous la Manche et le parc d'attraction Disneyland.

*Un pouvoir d'achat qui progresse plus vite que dans le reste de la C.E.E.*

De 1981 à 1985, le pouvoir d'achat du revenu disponible (revenus et prestations sociales, déduction faite des impôts et cotisations) s'est accru de

plus de 5 % avec deux années de forte augmentation en 1981 et 1982. C'est de loin le meilleur résultat de la C.E.E. : en R.F.A., par exemple, le pouvoir d'achat a reculé de 1,6 % en cinq ans.

Le redressement économique et financier ne s'est donc pas fait "sur le dos" des salariés, mais avec eux.

**c) Chômage : premiers résultats timides mais positifs**

*Le front du chômage : la déception, malgré le mieux des quinze derniers mois (85-mars 86).*

Les Français espéraient une réduction significative du chômage. Ils ont été déçus. Les objectifs de 1981 n'ont pas pu être tenus.

Cependant, de 1980 à 1984 l'économie française a perdu près de trois fois moins d'emplois que l'économie allemande ou britannique. Et, grâce à la politique de rigueur, la courbe du chômage a commencé à se tasser pendant les quinze derniers mois des gouvernements de gauche.

Faut-il rappeler qu'à l'exception du deuxième semestre 1977 la courbe du chômage n'avait cessé de croître en France depuis dix-sept ans ?

*Les instruments mis en place dans la lutte contre le chômage.*

Le chômage demeure le cancer des économies contemporaines. On sait maintenant que la lutte sera longue et difficile. Elle passe par la réduction de l'inflation, la modernisation industrielle, la réduction et l'aménagement du temps de travail, la création de T.U.C. (Travaux d'utilité collective), mais aussi le traitement social du chômage de longue durée, pour prévenir les risques de marginalisation. Elle nécessite détermination et imagination.

## *1.1.3. La droite ne sait pas gérer l'économie dans le sens de sa modernisation.*

*Un an de gestion économique de la droite : le cumul des revers.*

Les gouvernements de gauche ont à leur actif cet héritage appréciable sur le plan économique. La politique que mène la droite ne permettra pas à notre pays d'en tirer tout le bénéfice.

Alors que le contexte économique mondial s'est sensiblement amélioré en 1986 avec la double baisse du dollar et du prix du baril de pétrole, le bilan d'une année de gestion de MM. Chirac et Balladur apparaît bien médiocre :

*Une dévaluation immédiate plus "politique" que nécessaire...*

— Manque de constance et de cohérence dans la lutte contre l'inflation. La dévaluation du franc, non indispensable vis-à-vis du mark, voire absurde vis-à-vis de la lire italienne, a été décidée immédiatement par le gouvernement de Jacques Chirac. Il

s'agissait pour lui de se donner une facilité de court terme et de servir tout spécialement l'électorat agricole, tout en essayant de charger le bilan économique de la gauche. La dévaluation a renchéri le prix des produits importés. Quant à la libération des prix, elle n'est pas une mauvaise orientation ; d'ailleurs en mars 86, 85 % des prix industriels avaient déjà été libérés par nos soins. Mais en brusquant le mouvement et en libérant les prix des services sans s'assurer au préalable que la concurrence joue réellement, le gouvernement Chirac a exposé le pays à un regain d'inflation ; non pas dans l'absolu en 1986, la baisse du prix du pétrole et du dollar étant suffisamment forte pour que l'inflation se réduise, mais en termes relatifs par comparaison avec la hausse des prix que connaissent nos principaux partenaires. Et 1987 s'annonce mal. En janvier 1986, notre différentiel d'inflation par rapport à nos principaux concurrents n'était plus que de 1 % en rythme annuel : en janvier 1987, ce même différentiel passe à 1,7 %. M. Balladur s'étonne avec une extravagante candeur que les prix libérés se mettent à grimper. Cette surprise feinte frise la provocation quand il s'agit des loyers.

*... et une libération des prix sans le moindre garde-fou...*

*... qui font repartir l'inflation.*

Pour revenir à 86, alors que la droite semble se satisfaire d'une inflation à 2,1 %, l'Allemagne fédérale aura connu une diminution des prix (− 1 %). Le maintien d'un tel écart est incompatible avec la poursuite du redressement économique et relance le couple dévaluation-inflation dont nous avions voulu libérer le pays. Si l'on exclut l'énergie de l'indice des prix, la hausse des prix de 1986 grimpe en effet à 4 % ! De surcroît, la dévaluation d'avril 86 a donné l'image d'un franc faible que le gouvernement ne s'acharnerait pas à défendre. Face à la spéculation monétaire internationale et à la baisse du dollar, le résultat, c'est la nouvelle dépréciation de janvier 87 et le risque de futures difficultés monétaires.

*Le franc encore affaibli et exposé.*

— Recul en fait du commerce extérieur. La baisse simultanée du dollar et du prix du brut aura permis en 1986, une économie sur la facture énergétique de 80 milliards de francs. Ainsi l'équilibre de la balance commerciale sur l'année n'est un résultat satisfaisant qu'en apparence comparé au déficit de 25 milliards de francs en 1985. La perte de compétitivité de nos produits s'est au contraire aggravée.

*Le commerce extérieur n'est satisfaisant qu'en apparence.*

— L'avenir sacrifié. Au niveau du budget de l'Etat, les promesses se sont multipliées, clientèle par clientèle, alors que la préparation de l'avenir était passée au second plan (coupes dramatiques

dans les budgets de l'industrie, de la recherche, de la formation). Les cotisations de la Sécurité sociale ont été augmentées, au moment où l'on promettait parallèlement une baisse des prélèvements obligatoires.

*Les budgets de l'avenir sacrifiés : industrie, recherche, formation.*

— Un climat d'incertitude se développe sur le plan économique et financier. L'effervescence même des cours de la Bourse reflète à sa façon l'incertitude face à l'avenir. La confiance dans la gestion du pays est loin d'être obtenue, malgré les mesures injustes et coûteuses (suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, amnistie fiscale...) servies aux plus fortunés, dont les capitaux rendus disponibles ne devaient pas manquer, selon les idéologues de la droite, de s'orienter au mieux des intérêts du pays.

— Injustice fiscale. L'annonce d'une baisse des impôts, compte tenu de l'accroissement des cotisations sociales, n'aboutit qu'à une diminution pour les revenus très élevés (supérieurs à 30.000 F par mois) au détriment des contribuables disposant de revenus moyens. Les mesures en faveur de placements improductifs (par exemple l'or) sont bien éloignées de la priorité donnée par la gauche à l'industrie (voir partie 1.3).

*Le chômage qui repart.*

— Le chômage continue d'augmenter. Les mesures prises, telle la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, ne peuvent manquer d'avoir un effet négatif à court et moyen terme sur l'évolution du chômage. Ses premiers effets viennent d'être évalués : les licenciements économiques auraient crû de 13 % rien qu'en janvier 87, à comparer à 17 % pour le quatrième trimestre de 86 et à 20 % sur l'ensemble de l'année 86. Au lieu des 400.000 emplois nouveaux promis par Jacques Chirac et le C.N.P.F., il y a 120.000 chômeurs de plus fin 1986. L'embauche au rabais de jeunes se fait au détriment des emplois existants et sans aucune garantie pour l'avenir de leur emploi.

*Les premiers effets très négatifs de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.*

En satisfaisant sans précaution ni contreparties les revendications du C.N.P.F., le gouvernement Chirac a d'ores et déjà aggravé le chômage, durci le climat social, tourné le dos à l'œuvre de compromis social entreprise par la gauche et interrompu l'assainissement économique en profondeur de notre pays.

## 1.2. Donner la priorité à la formation des hommes

*"L'investissement dans l'intelligence", priorité économique...*

Dans la compétition internationale, la France, dépourvue de ressources naturelles, doit miser sur la

compétence et le savoir-faire. Face aux mutations technologiques récentes (robotisation, informatique...), la formation est une exigence impérieuse pour la croissance et l'emploi, aujourd'hui et demain.

*... et priorité démocratique.*

C'est aussi une nécessité pour construire une France démocratique et solidaire. Historiquement, l'école publique a été le creuset de la République. Aujourd'hui encore, un système éducatif de qualité ouvert à tous peut seul éviter l'exclusion et la marginalisation de catégories entières de la population.

En arrivant au pouvoir, la gauche a trouvé un système de formation dans un état préoccupant : 35 % seulement des effectifs d'une classe d'âge parvenaient au baccalauréat ; le taux de scolarisation à 17 ans était inférieur à celui de nos principaux concurrents, la R.F.A. et les U.S.A. par exemple ; le nombre de professeurs et les moyens qui leur étaient accordés (par exemple en matériel informatique ou audiovisuel) étaient notoirement insuffisants.

*La coupure de la droite avec le monde étudiant et les lycéens.*

De 1981 à 1986, la gauche a réalisé un immense effort pour faire faire à l'école un bond quantitatif et qualitatif. Depuis mars 1986, la politique de la droite est une suite d'incohérences, que les mouvements des étudiants, des lycéens et des instituteurs ont fait éclater au grand jour. On proclame officiellement être favorable à la concertation. On se refuse pendant de longs jours, à discuter sérieusement avec les étudiants et lycéens. On recourt à la répression.

On affirme qu'il faut augmenter le nombre des étudiants mais on veut introduire une sélection à l'université. On affirme qu'il faut améliorer le système de formation, mais on ne s'en donne pas les moyens budgétaires.

*La querelle de l'école privée.*

La gauche, elle aussi, a commis des erreurs par rapport à l'école privée : elle a su les rectifier. Par souci de pluralisme à l'intérieur même des écoles et d'une meilleure égalité des chances, elle a proposé, après une concertation s'étendant sur plusieurs années, des mesures de rapprochement des écoles publiques et privées. Celles-ci ont été comprises comme une volonté de refuser à l'école privée certaines de ses spécificités. Le décalage avec l'opinion était trop grand, tout malentendu prenant des proportions extrêmes dans ce domaine à fort contenu émotionnel.

Ne voulant pas diviser les Français sur un sujet, la formation, qui devrait au contraire les rassembler,

le président de la République a donc décidé de retirer le projet de loi contesté. Par des mesures simples et pratiques, le gouvernement a trouvé alors un compromis qui a apaisé les querelles et a ouvert la voie à une rénovation de l'ensemble du système éducatif dans trois directions principales :

### 1.2.1. Améliorer la qualité de l'école publique

*Conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.*

Un objectif a été fixé pour rattraper notre retard par rapport aux principaux pays industrialisés et répondre à la demande et aux souhaits des familles et des jeunes : former 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici à l'an 2000. Pour l'atteindre, des mesures ont été prises afin d'améliorer le fonctionnement de tous les niveaux d'enseignement :

*Le "Plan informatique pour tous".*

— L'enseignement du premier degré. Le nombre de classes de maternelle a augmenté, dès 1984, de 1.400 ; le temps scolaire a été aménagé pour favoriser les activités sportives et socio-culturelles dans tous les établissements du premier degré ; dans le cadre du plan "Informatique pour tous", toutes les écoles ont pu disposer en 1986 d'un ordinateur et 120.000 enseignants ont été formés à cet effet.

*La refonte des programmes dans les collèges.*

— Au collège, de nouveaux programmes ont été établis : rééquilibrage lettres / langues / mathématiques ; renforcement de l'histoire et de la géographie ; introduction de l'instruction civique ; instauration de la technologie comme matière d'enseignement ; initiation aux méthodes de l'audiovisuel et de l'informatique. Un brevet a été instauré afin d'attester de l'acquisition des connaissances fondamentales requises.

*La revalorisation de l'enseignement technique.*

— L'enseignement technique a bénéficié d'un vaste plan de développement ; la formation technique française accusait un retard sévère par rapport à ses concurrents directs et était trop souvent considérée comme une filière de second ordre. Sa revalorisation était urgente. Les comparaisons internationales montrent que les succès économiques de certains pays comme le Japon, la Corée ou la R.F.A. passent notamment par un très grand soin apporté à l'enseignement technique. Ainsi, la capacité de formation des filières technologiques des I.U.T. a été accrue (1.000 étudiants de plus par an), des C.A.P. et B.E.P. ont été rénovés, un baccalauréat à finalité professionnelle a été créé. De 1981 à 1984, les

sommes consacrées à la formation technique par l'Etat et les régions sont passées de 7 à 14 milliards de francs.

Au total, les moyens affectés à l'Education nationale ont été substantiellement accrus : 40.000 postes d'enseignants créés entre 1981 et 1986 ; le budget a augmenté plus vite que le budget de l'Etat ; un effort important d'allongement et d'amélioration de la formation initiale et continue des instituteurs a été consenti.

### 1.2.2. Permettre l'égalité des chances

*L'égalité des chances : solidarité et compétitivité ne s'opposent pas.*

Le combat contre l'inégalité des chances et pour donner à chacun la possibilité d'une deuxième chance est au cœur de la démarche de la gauche. Donner à chacun la possibilité de réussir, c'est la meilleure façon d'être solidaire. C'est aussi une nécessité économique si l'on veut accroître le niveau général de productivité et de compétitivité de notre pays dans le concert international.

L'amélioration de la qualité de l'école, notamment pour les maternelles, a été réalisée dans cet esprit, car c'est dès le plus jeune âge que les retards se prennent.

Les outils ont été mis en place pour renforcer le soutien scolaire des enfants en difficulté (zones d'éducation prioritaire, classes d'initiation pédagogique différenciée).

Le nombre et le niveau des bourses ont été fortement augmentés. Les crédits qui leur sont consacrés pour le second degré ont progressé de 50 % en cinq ans, et le nombre d'étudiants boursiers de 32,4 %.

*Le plan de lutte contre l'échec scolaire.*

Le gouvernement a enfin mis en place un véritable plan de lutte contre l'échec scolaire, afin de réduire de moitié le nombre de jeunes terminant leur scolarité sans qualification : plan "60.000 jeunes" pour maintenir des jeunes en formation ou leur permettre de reprendre un cycle de formation jusqu'à obtention d'un diplôme, stages d'insertion et de qualification pour les 16-25 ans, mise en place de missions locales destinées à orienter les jeunes vers la réussite.

### 1.2.3. Ouvrir l'enseignement sur le monde du travail

*Réconcilier l'école et l'entreprise.*

Ce n'est pas le moindre mérite de la gauche que d'avoir contribué à réconcilier école et entreprise.

L'ouverture de l'enseignement sur le monde du travail était nécessaire, pour mieux adapter la formation aux impératifs de la compétition économique et pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle a été largement engagée.

Le contenu de certaines formations a été aménagé pour tenir compte des besoins des entreprises : introduction de l'enseignement technologique dans les collèges, augmentation de 10 % du nombre d'élèves ingénieurs, création d'un nouveau diplôme, le magistère, pour donner un débouché à des formations de très haut niveau professionnel.

Les jumelages écoles-entreprises se sont multipliés : plus de 9.000 depuis septembre 1984.

*9 000 jumelages écoles-entreprises, 300 000 jeunes en formation en alternance.*

Un dispositif de formation en alternance a été mis en place. Il a concerné en 1986 300.000 jeunes. Ils ont bénéficié d'actions d'insertion et de qualification, combinées avec la participation effective aux activités d'une entreprise.

Au total, un nouvel état d'esprit a été créé : l'appareil éducatif et les entreprises sont devenus, chacun de leur côté, davantage conscients de la nécessité de coopérer pour améliorer la formation des jeunes.

### 1.2.4. Les premières mesures prises par la droite depuis mars 1986 ressemblent malheureusement fort à un retour en arrière

L'idéologie libérale appliquée à l'école peut se résumer à deux idées : relativiser la notion de service public de l'éducation dans la mesure où elle souligne le rôle de l'Etat ; organiser une concurrence sauvage entre établissements au nom de l'autonomie et des mérites de la compétition à tout va. Résultat probable : la mise en place d'une école à deux ou plusieurs vitesses qui empêche l'accroissement pourtant indispensable du niveau général de formation et qui entraîne une ségrégation sociale accrue. Selon cette logique, l'école en France, ne jouera plus son rôle de creuset de l'unité du pays. L'échec scolaire et les marginalisations qui en résultent ne feront que s'amplifier.

*Le choix de la droite pour une école à deux vitesses.*

Il n'a pas fallu plus de neuf mois pour montrer la faillite de ce modèle. Les manifestations des étudiants et des lycéens en ont souligné l'inanité. Etabli sans concertation, ouvrant la voie à une sélection par l'argent et à la mise en cause des diplômes nationaux,

revanche des professeurs magistraux sur l'ensemble des autres partenaires de l'université, le projet de loi Devaquet-Monory ne méritait que d'être retiré.

*Le refus net des étudiants et des lycéens qui attendent de la formation qu'elle soit une école de la réussite pour le plus grand nombre...*

Derrière ce retrait se cache l'autre visage de la droite, celui de l'autoritarisme et de l'immobilisme. C'est l'institution d'un pouvoir hiérarchique entre le directeur d'école et les instituteurs, au risque de rendre plus difficile le travail d'équipe dans les écoles. C'est l'abandon de toute réforme des lycées sans que celle élaborée par J.-P. Chevènement ait été sérieusement étudiée.

C'est la volonté de ne pas trop accroître le budget de l'Education nationale, ce qui rend inaccessible l'objectif de scolarisation fixé par la gauche et repris par la droite.

La politique que mène la droite est incapable de répondre aux aspirations des jeunes, des parents d'élèves, des professeurs ; une politique sans réelle ambition, sinon celle de reproduire les inégalités sociales.

*... et non pas un simple appareil de "reproduction des élites".*

Décidément, dans l'éducation comme ailleurs, la droite continue à montrer qu'elle ne sait pas plus faire aujourd'hui qu'elle n'a su hier. La gauche au contraire a montré, au prix parfois de sérieux tâtonnements, son aptitude à gérer le présent et à préparer l'avenir de l'éducation en France, qui constitue l'enjeu le plus décisif d'ici l'an 2000.

## 1.3. PREPARER L'AVENIR INDUSTRIEL

Au cours des années 70, la droite avait mal préparé la troisième révolution industrielle. Après les deux chocs pétroliers (1973 et 1979), l'industrie française n'a dégagé un excédent commercial que vis-à-vis des pays en voie de développement, souvent avec des produits à valeur ajoutée limitée et à l'aide de crédits fortement bonifiés. Mais elle n'a réussi à s'assurer des positions suffisamment fortes ni sur les marchés porteurs et les plus concurrentiels (Etats-Unis, C.E.E.) ni, sauf exceptions, dans les activités les plus innovantes.

*1980 : un outil industriel essouflé*

La tradition d'interventions des pouvoirs publics dans la sidérurgie, la construction navale, le textile, réalisées dans des conditions contestables, n'a pas empêché l'industrie française de devenir très fragile. Cependant, la coopération des entreprises et de l'Etat, assortie d'aides publiques, a permis des percées remarquables et prometteuses dans le nucléaire, le téléphone, l'aéronautique et le spatial. Mais le noyau de notre

outil industriel à l'aube des années 80 est essouflé : sa compétitivité est problématique, comme le sont l'état financier et les résultats de la plupart des grands groupes privés.

Pour la gauche, l'objectif consiste à restaurer le plus rapidement possible la compétitivité de l'outil industriel français face à la concurrence internationale. Pour cela, il n'est pas question de jouer la carte de l'isolement et du repli sur soi qui ne représente pas une solution durable. Mais il n'est pas question non plus de rester sans réagir face aux formes diverses du protectionnisme : le soutien aux entreprises exportatrices, en priorité pour le développement du commerce courant, mais aussi pour les grands contrats, a d'ailleurs été une constante de l'action gouvernementale sous la conduite d'Edith Cresson. Elles sont loin d'être l'apanage du seul Japon. On les retrouve subtilement partout, y compris chez notre principal partenaire commercial, l'Allemagne fédérale, ou chez le champion du **tout libéral** en économie, les Etats-Unis.

*Le choix d'une économie ouverte : Restaurer la compétitivité industrielle de la France face à la concurrence internationale.*

La politique de modernisation industrielle entreprise s'organise autour des trois axes suivants :
— le rôle d'entraînement d'un secteur public élargi ;
— la priorité à l'investissement ;
— l'effort de recherche-développement et de formation notamment professionnelle.

### 1.3.1. Le rôle d'entraînement d'un secteur public élargi

Le processus de nationalisation entamé en juin 1981 s'est achevé avec le vote de la loi du 2 février 1982. Cinq grands groupes industriels (Compagnie générale d'électricité, Saint-Gobain, Péchiney-Ugine Kuhlmann, Rhône-Poulenc et Thomson-Brandt), deux compagnies financières (Paribas et Suez) et trente-neuf banques ont été nationalisés. L'Etat est devenu, en outre, propriétaire à 95 % des deux groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor, et a pris des participations majoritaires dans l'industrie d'armement (Dassault, Matra), dans la C.G.C.T. et dans Bull, et minoritaire dans Roussel-Uclaf.

*Des nationalisations...*

A partir de là, une profonde restructuration industrielle a pu être mise en œuvre, recentrant chacun des groupes sur ses points forts.

*permettant la restructuration industrielle...*

L'Etat a joué son rôle d'actionnaire, à la différence des actionnaires privés antérieurs qui avaient favorisé une politique de sous-capitalisation et d'endettement. Il a apporté ainsi 50 milliards de francs entre 1982 et 1985. Ces apports en capital ont permis un

*... et l'apport en capital de l'Etat nécessaire à l'assainissement des entreprises concernées.*

assainissement financier progressif qui était acquis au début de 1986, à l'exception de la sidérurgie et de Renault.

Après avoir accusé un déficit de près de 9 milliards en 1982 les cinq groupes industriels nationalisés dégageront un excédent de 4,3 milliards en 1984 et de plus de 5 milliards en 1985. Tous auront un solde positif alors qu'en 1982, seule la C.G.E. était bénéficiaire.

*De nouveaux pôles de recherche et d'investissement dans le respect de l'autonomie de gestion.*

Ce redressement a favorisé le maintien à un haut niveau des efforts d'investissement et de recherche-développement : ces entreprises ont accru leurs investissements en volume de 5 % par an, et assuré 50 % du total de l'effort de recherche exécuté dans l'industrie. Les contrats de plan ont défini le cadre des relations avec l'Etat et ont assuré une autonomie de gestion et une indépendance de fait des entreprises publiques. L'excédent commercial de dix-sept entreprises du secteur public concurrentiel est passé entre 1982 et 1984 de 68 à plus de 100 milliards de francs. L'emploi a moins reculé que dans le reste de l'industrie, et des effets d'entraînement ont pu s'exercer sur le tissu industriel, notamment pour les activités à l'exportation des P.M.E.

*Démentant les prophéties catastrophistes de la droite, ces entreprises nationalisées ont très bien marché.*

Les groupes publics réorganisés, assainis, bien insérés dans l'environnement national et international, sont devenus un des moteurs de notre appareil de production. Ils se sont résolument tournés vers des coopérations industrielles internationales du fait de la mondialisation des marchés. La droite avait pronostiqué la dégradation de la situation de ces entreprises dès lors qu'elles passeraient sous contrôle public. Tout au contraire, ces entreprises ont bien marché. Quoi de plus tentant pour la droite de les rendre au privé ? Le "succès" de la privatisation était garanti, le prix demandé pour l'achat des nouvelles actions étant de plus, anormalement bas. Ce niveau de prix, à Paribas comme à Saint-Gobain, représente une véritable spoliation publique.

*Des privatisations sans garanties ni pour les deniers de l'Etat, ni pour l'indépendance nationale.*

En refusant de signer l'ordonnance sur les privatisations et en obligeant le Parlement à assumer ses responsabilités, le président de la République a attiré l'attention de tous sur le fait que les privatisations n'offraient pas de garantie durable contre la vente à l'étranger de ces entreprises qui occupent des secteurs vitaux de notre économie. Désormais, l'affairisme et les manipulations risquent de se déployer au détriment du contribuable qui a aidé ces entreprises à se moderniser. La méthode choisie à ce stade pour le transfert d'entreprises au secteur privé, par rachat du capital et

non augmentation de ce même capital, ne permet pas aux firmes concernées d'accroître leurs ressources pour préparer l'avenir. Prélever des sommes considérables sur le marché financier pour de simples transferts de propriété, c'est autant de moins pour moderniser et investir.

### 1.3.2. La priorité à l'investissement

*Favoriser l'investissement de l'ensemble de l'industrie...*

La gauche a plus généralement pris de nombreuses mesures pour favoriser l'investissement de l'ensemble de l'industrie. Les résultats sont venus plus tardivement que prévus, en raison de la profondeur de la dégradation des comptes des entreprises. Mais ils ont été obtenus : depuis 1984, l'investissement productif connaît une forte reprise (près de 20 % au cours des deux dernières années) et le mouvement s'est poursuivi au premier semestre 1986, notamment parmi les P.M:E.

*... dont les résultats financiers ont pu se rétablir.*

Cette évolution favorable tient au premier chef au redressement des résultats financiers des entreprises. Tombé à 22,4 % en 1981 à l'issue de six années de dégradation continue, la marge des entreprises atteint 27,7 % en 1985 et retrouve ainsi son niveau d'avant le premier choc pétrolier à la fin du premier semestre 1986. Le mouvement de reconstitution des bénéfices, résultat de la politique d'assainissement conduite depuis 1982, s'accélère à partir de la mi-1983. Le taux d'autofinancement des entreprises, c'est-à-dire le pourcentage d'investissement financé par ressources propres et non par emprunts, atteint 90 %. De ce fait, l'endettement des entreprises industrielles peut diminuer.

La confiance des investisseurs s'est traduite dans les faits, notamment dans la prospérité retrouvée de la Bourse : triplement des placements, doublement de la valeur des actions.

**a) De nombreuses mesures ont contribué à créer un climat propice à la reprise de l'investissement.**

C'est ainsi qu'une réforme des circuits de financement et du marché financier, engagée à partir de 1983, a permis de drainer l'épargne vers des emplois productifs et a préparé notre économie à la libéralisation progressive du marché des capitaux : de nombreuses réticences fondées sur des pratiques restrictives vieilles de vingt-cinq ans ont dû être vaincues.

*Création du Fonds industriel de modernisation...*

D'autres dispositions ont été prises : création du Fonds industriel de modernisation, afin de drainer des

capitaux à coûts réduits vers l'industrie, eux-mêmes mobilisés par la création des Codevi (Comptes de développement industriel, aligné sur les livrets de Caisse d'Epargne), allègement des charges fiscales et sociales dans les pôles de conversion, création du compte d'épargne par actions, amortissement à 100 % des dépenses de logiciel, limitation à 45 % du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise, début de réforme de la taxe professionnelle, régime fiscal préférentiel pour l'entreprise unipersonnelle : autant de mesures qui se sont avérées favorables à l'entreprise sans pour autant peser sur ses choix.

*... et allègements fiscaux pour permettre aux enteprises d'investir davantage.*

La politique industrielle mise en œuvre par la gauche est peu interventionniste. Elle cherche prioritairement à influencer de façon globale les variables clés que sont l'investissement, la recherche, l'innovation sans empiéter sur les responsabilités de la direction des entreprises. Mais elle n'est pas non plus synonyme du "laisser-faire" qui inspire l'action de la droite.

*Une politique industrielle digne de ce nom, mais n'empiétant pas sur les responsabilités des entreprises.*

Depuis six mois, la politique industrielle du gouvernement Chirac est celle du retour en arrière : démembrement du ministère de l'Industrie, suppression du Fonds industriel de modernisation, du Fonds grands travaux, du Fonds de développement économique et social, c'est-à-dire autant de ressources en moins pour les entreprises ; et, en toile de fond, remise à l'honneur d'un capitalisme rentier d'un autre âge, la France du bas de laine et de la lessiveuse.

*Le désarmement unilatéral de M. Madelin face à la compétition industrielle mondiale : l'abandon de la politique industrielle, par pure idéologie.*

Est-ce avec le rétablissement de l'anonymat sur l'or, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, l'incitation aux placements immobiliers, les privatisations, que seront drainés les capitaux nouveaux nécessaires au développement de l'industrie ?

Est-ce faire preuve de lucidité sur la réalité des rapports de force économiques dans le monde d'aujourd'hui que de priver l'Etat des moyens de coopérer avec les entreprises au développement de l'industrie ?

Bien au contraire, les succès industriels et commerciaux les plus brillants, qu'il s'agisse de la haute technologie américaine, de la coopération aéronautique ou spatiale européenne ou plus généralement de l'industrie japonaise ou du sud-est asiatique, apparaissent le résultat d'une efficace coopération entre l'Etat et des entreprises dynamiques exposés à la compétition internationale. Pour un pays de la taille de la France, un tel désengagement de l'Etat, par pure idéologie, a quelque chose de profondément grave.

*Avec l'appui de l'Etat...*

**b) Parallèlement, la gauche a mené une politique sectorielle de restructuration et de modernisation industrielles qui commence à porter ses fruits.**

*... Restructurer aujourd'hui pour préserver l'avenir.*

Dans certains secteurs, où la tendance à la surproduction déjà marquée se trouve encore aggravée par l'arrivée de nouveaux concurrents (sidérurgie, métallurgie des non-ferreux, chimie et pétrochimie, automobile, construction navale), il était indispensable de procéder à la fois à une modernisation de l'outil de production et à une réduction des effectifs, sous peine de voir des branches entières menacées de disparition. Cette politique douloureuse à court terme, mais qui ménage l'avenir à moyen et long terme, a été menée avec le souci permanent de prendre les mesures indispensables d'accompagnement économique et social : congé conversion, plan du Fonds national pour l'emploi, programme d'exonération des charges sociales en Lorraine.

*... Développer la coopération internationale et d'abord européenne dans les technologies de pointe.*

Parallèlement, de nombreuses restructurations ont été engagées dans des secteurs en mutation marqués par une évolution technologique rapide, une redistribution des cartes dans le monde et une multiplication des accords industriels (électronique, télécommunications, composants, informatique). Les grands groupes industriels français ont pu ainsi pousser leur internationalisation et s'engager en particulier dans la voie des coopérations européennes afin d'atteindre une taille suffisante sur le marché mondial. Le pli est pris, mais il reste énormément à faire à cet égard et d'abord au niveau européen.

*... Mener des plans sectoriels (électronique, machine-outil, textile).*

Des plans sectoriels ont enfin été lancés pour rétablir la compétitivité menacée de certaines branches (électronique, machine-outil, textile) avec des résultats positifs en terme d'investissements, d'emplois et de commerce extérieur. Quand M. Madelin critique cette approche par branche et par filière, il néglige de méditer l'exemple du Japon qui s'est ainsi assuré des positions largement dominantes dans différents secteurs. Bref, on ne peut se passer de politique industrielle.

### 1.3.3. L'effort de recherche et de formation notamment professionnelle

*La recherche, comme la formation : la base de tout.*

a) En 1980, l'effort français de recherche-développement représentait 1,8 % du P.I.B. En 1985, cet effort fut porté à 2,15 % du P.I.B. L'objectif était d'atteindre 2,5 % du P.I.B.

*Faire progresser de 40 % la part de l'effort de recherche dans le PIB.*

La gauche a multiplié les initiatives destinées à encourager la recherche industrielle. Le rôle de l'A.N.V.A.R. (Agence nationale de valorisation industrielle) et du Fonds de la recherche et de la technologie a été développé. Un crédit d'impôt recherche a été institué en 1983, et les sociétés financières d'innovation ont connu un réel essor.

*La dynamique européenne portée par la France : Esprit, Eureka.*

L'accent a été mis aussi sur la dimension européenne : soutien déterminé au programme Esprit (1), lancement du programme Eureka (2) que la droite vient de reprendre à son compte avec des moyens réduits alors qu'elle avait vivement critiqué cette initiative. Ce même manque de souffle et de volonté s'est retrouvé dans la position prise par ce gouvernement à la fin 86, pour la poursuite du programme Esprit, même si depuis l'évidence l'a conduit à faire volte-face.

Tout n'était certes pas parfait : il restait par exemple à mieux assurer les liaisons entre recherche publique et industrie et à mettre l'ensemble de l'appareil public de recherche davantage au service des entreprises ; la formule du groupement d'intérêt public allait dans ce sens. Mais la direction était claire : il fallait accroître rapidement et substantiellement nos moyens dans la recherche et le développement, pour se replacer à nouveau dans la compétition internationale.

*La droite déserte le front de la recherche.*

Le gouvernement de droite a fait exactement l'inverse : il a réduit le budget de la recherche en 1986 de 8 % et les arbitrages budgétaires pour 1987 ne sont pas meilleurs. Symboliquement, il a supprimé le ministère de la Recherche et de la Technologie et partagé la responsabilité de ce secteur entre les ministères de l'Industrie et de l'Education nationale. Au total, l'avenir a été sacrifié. D'ailleurs, les chercheurs français ont mesuré publiquement l'ampleur du gâchis. Depuis, M. Chirac rejoint M. Barre, qui la redécouvre lui aussi tardivement, pour reprendre à son compte la priorité à la recherche. Si cela se traduit dans les faits c'est tant mieux. Mais le temps perdu ne se rattrape pas.

*L'axe de la formation professionnelle.*

b) La gauche a parallèlement engagé un effort considérable de formation, tant dans l'enseignement (voir partie 1.2) que pour la formation professionnelle. Cette dernière a été beaucoup intensifiée ;

*(1) Esprit : programme de la C.E.E pour les technologies de l'information.*

*(2) Eureka : programme, lancé par François Mitterrand à la mi-85, de soutien aux coopérations entre industriels européens dans les hautes technologies de l'électronique, des biotechnologies et des matériaux nouveaux.*

des congés de conversion ont été institués dans les cas de mutation industrielle.

Mais là encore, le retard de vingt-cinq ans de gouvernement de droite n'était pas aisé à combler. La France continue à accuser sur ses principaux partenaires industriels, un handicap considérable. Les dépenses de formation des entreprises représentent en effet à peine 2 % de la masse salariale. Du moins la gauche avait-elle clairement lancée l'action dans ce domaine pour améliorer la situation.

La recherche, la formation sont des enjeux essentiels de la bataille pour la compétition internationale. Le développement industriel à l'horizon de la fin du siècle sera économe en ressources naturelles, mais intensif en innovations technologiques. La compétitivité de l'entreprise dépendra donc fortement de son dynamisme créateur, de son effort d'innovation, du volume de ses investissements, de la mobilisation et du niveau de formation de son personnel, de l'organisation de la production et du travail. La gauche a engagé cet énorme effort d'adaptation sans dirigisme et dans le respect de l'autonomie de décision des entreprises. Tous les retards accumulés dans les années 1960 et 1970 ne peuvent sérieusement être mis à la charge de la gestion de la gauche pendant cinq ans.

*Priorité à la préparation de l'avenir... ou abandon.*

En revanche, la politique menée par la droite depuis mars 1986 a été clairement celle d'un abandon de la priorité à l'industrie, à la recherche, et plus généralement à la préparation de l'avenir. La doctrine libérale débridée ne peut manquer malheureusement de faire sentir des effets néfastes sur la compétitivité de notre tissu industriel. Bientôt et pour longtemps !

## 1.4. Lutter contre l'insécurité tout en développant les libertés individuelles

Au début des années 70, la droite, alors au pouvoir, est confrontée à la montée en flèche de la criminalité et de la délinquance. Pour faire face, elle n'apporte qu'une réponse brutale et autoritaire : la mise en œuvre d'une politique "sécuritaire". Sous prétexte de préserver la sécurité de tous, elle s'engage dans une politique de diminution des libertés de chacun.

*L'héritage Peyrefitte : ni "sécurité", ni "liberté".*

Avec le maintien et le renforcement d'un système fondamentalement répressif (peine de mort,

juridictions d'exception, lois sécuritaires...), la France, patrie des Droits de l'Homme, se retrouve dans le peloton de queue des pays occidentaux en matière de libertés. Quant à la délinquance et à la criminalité, elle continue de croître de plus belle.

En arrivant au pouvoir, la gauche va utiliser une autre méthode : stopper la poussée de l'insécurité et même inverser la tendance, tout en redonnant aux citoyens les garanties d'un Etat de droit.

### 1.4.1. Lutter contre l'insécurité

C'est sous un gouvernement de gauche que, pour la première fois depuis de longues années, la délinquance a diminué.

Les chiffres parlent :

*Pour la première fois depuis longtemps, une diminution de la délinquance...*

La progression des crimes et délits était de 10 % par an en moyenne depuis 1972. Elle fut de 4,4 % en 1983, 3,3 % en 1984. Elle diminua en 1985 pour la première fois (– 4,8 % du premier semestre 1984 au premier semestre 1985) y compris dans les grandes villes (– 12 % à Paris).

Ces chiffres-là, résultat quantifiable du bien-fondé de notre politique, sont insupportables au ministre de l'Intérieur actuel : il ira jusqu'à sous-entendre que le préfet de police de Paris qui les avait annoncé alors, avait menti sur ordre !

Cette meilleure efficacité dans la lutte contre la délinquance a été obtenue par une série d'actions engagée par Gaston Defferre et encore renforcée par Pierre Joxe : utilisation déterminée de la répression et développement de la prévention bien négligée auparavant, modernisation de la police, meilleure protection des victimes.

*... par une grande fermeté dans la répression...*

— La nécessaire fermeté dans la répression : plus de quarante-cinq mille détenus dans les prisons, cinq cent mille condamnations par an pour crimes et délits, nombre des condamnations à perpétuité doublé par rapport à 1975, augmentation de 90 % des peines prononcées supérieures à cinq ans toujours par rapport à 1975, diminution permanente du taux d'échec des permissions de sortie, aucune libération conditionnelle pour un meurtrier de policier. Qui pourrait reconnaître, dans cette politique, une quelconque part de laxisme ?

*... mais aussi par la multiplication des actions de prévention...*

— Le développement des actions de préventions : création du Comité national de prévention de la délinquance, composé de maires de toutes opinions, qui a permis à tous les acteurs concernés de travailler ensemble sans tapage et avec efficacité

("l'insécurité, on la traite ou on l'exploite"), opérations "anti-été-chaud" pour donner des loisirs aux jeunes désœuvrés des banlieues, création de peines de substitution, afin de permettre une vraie réinsertion des petits délinquants.

— La gauche a entrepris une action de modernisation de longue haleine pour renforcer l'efficacité de la police : augmentation des effectifs (création de 10.000 emplois), amélioration de la formation des policiers (durée de formation deux fois plus longue), mise en œuvre d'un plan de modernisation pluriannuel afin de donner aux fonctionnaires de police les moyens nécessaires à sa mission : informatisation notamment.

*... et par la modernisation de la police.*

— Un effort considérable de protection des victimes a enfin été effectué qui place la France à la tête des pays d'Europe occidentale : meilleure indemnisation des victimes d'infraction (indemnités multipliées par près de deux de 1980 à 1984), accroissement de l'information et de l'aide immédiate aux victimes (aucun budget n'existait à ce titre avant 1981), renforcement des droits des victimes d'accidents de la circulation, accès à la justice facilité pour les plus défavorisés (nombre des bénéficiaires de l'aide judiciaire multiplié par 1,5).

D'où vient alors qu'une partie de l'opinion ait mal apprécié ce bilan ? D'une part des rodomontades d'une droite qui a voulu se servir de ce difficile problème des sociétés modernes rendu plus aigü par la crise. D'autre part, de l'enjeu politicien qu'elle en a fait. Elle a nié les résultats, promis l'impossible, et encombré de ses discours le traitement qui doit être sérieux, discret, efficace, sans forfanterie, des causes et des effets de l'insécurité.

### 1.4.2. Elargir les libertés

"La gauche est liberticide" s'est exclamé la droite. De toutes ses accusations, celle-ci fut, et de loin, la plus absurde. En ce domaine, la précédente législature restera un modèle.

*Un élargissement des libertés qui emporte l'adhésion de l'opinion française et internationale.*

Les Français ne s'y trompent pas. Dans un sondage de mai 1985, les socialistes étaient perçus nettement plus capables de protéger les libertés publiques que l'U.D.F. ou le R.P.R. Une majorité de nos compatriotes (53 %) jugeaient positif le bilan de François Mitterrand en ce domaine.

Pas plus que ne s'y est trompé le Comité des droits de l'homme de l'O.N.U. qui, en juillet 1983,

saluait l'action du gouvernement français en cohérence totale avec sa politique extérieure. Parole tenue ! Partout, qu'elles soient individuelles, sociales, juridiques, professionnelles, de la presse, de l'audiovisuel, les libertés ont été élargies.

*Des avancées audacieuses dans le domaine des droits de l'homme.*

S'agissant des droits de l'homme, et sous l'impulsion de Robert Badinter, les avancées ont été souvent audacieuses au regard de l'opinion : abolition de la peine de mort, abrogation de la loi anticasseurs et de la loi dite "sécurité et liberté", suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et des tribunaux permanents des forces armées, suppression du délit d'homosexualité, institution d'un "habeas corpus" à la française, droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme...

Ces mesures courageuses sont l'honneur de la gauche.

### 1.4.3. La droite depuis mars 1986 : des discours musclés mais moins de liberté

Dès son arrivée, M. Pasqua prétendait "terroriser les terroristes", que la peur allait "changer de camp" ! Ces déclarations n'ont malheureusement pas empêché que la période soit marquée par une accumulation d'attentats terroristes dans la capitale, de bavures mortelles lors d'opérations de police, et par une inefficacité, chiffrée par les services judiciaires, de la multiplication des contrôles d'identité.

*Le cynisme de la droite, en paroles et en actes.*

Comme si le cynisme en paroles ne suffisait pas, le gouvernement de droite est passé au cynisme en actes : chacun se souviendra et pour longtemps, de la façon dont M. Pasqua aura traité les manifestations pacifiques des étudiants et des lycéens. Que la provocation répressive ait dû cesser, que le projet Devaquet ait fini par être retiré est réconfortant pour la démocratie. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que la majorité de droite à l'Assemblée se soit employée à dénaturer les missions de la commission d'enquête parlementaire pour éviter que toute la vérité sur les brutalités policières ne ressorte au grand jour.

Bien avant ces événements, la majorité de droite a voté des lois liberticides élaborées par le gouvernement Chirac, sous prétexte de lutte antiterroriste et d'anti-criminalité. Une loi a été adoptée condamnant les étrangers à la précarité. Les services

terroriste et d'anti-criminalité. Une loi a été adoptée condamnant les étrangers à la précarité. Les services de police, désorganisés par la chasse aux sorcières féroce au sein du ministère de l'Intérieur, à qui le nouveau gouvernement promit une "couverture" judiciaire en cas "d'accident" (J. Chirac, 21 mars 1986), sont désormais désemparés, pris en tenaille entre les rodomontades (y compris en direction de la presse) de leur ministre et les faits criminels dont ils ont connaissance chaque jour. La fuite en avant du gouvernement, dans un domaine où les promesses les plus folles furent faites au cours de la campagne électorale, est inquiétante pour les citoyens.

*Contre le terrorisme, seul le sens des responsabilités est finalement payant.*

La gauche, contrairement au procès qui lui fut fait, n'était pas synonyme d'insécurité ni coupable de laxisme.

Le succès remarquable, dont chacun en France doit se féliciter, de l'arrestation des dirigeants d'Action directe a montré que seul le professionnalisme de la police était à même de combattre le terrorisme : c'est ce commentaire qui s'imposait et non pas les propos "d'une extrême légèreté ou d'une extrême indignité" d'un Jacques Toubon affirmant que le président de la République avait amnistié en 1981 les criminels d'Action directe alors qu'à l'époque ceux-ci ne s'étaient pas rendus coupables de crimes et avaient purgé des peines prononcées antérieurement.

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# II. CE QUE LA GAUCHE A FAIT ET QUE LA DROITE NE PEUT FAIRE : PROMOUVOIR L'INTERET GENERAL ET ELARGIR LES ESPACES DE LIBERTE

Depuis mars 1986, l'idéologie libérale est à l'œuvre dans notre pays. Elle commet les mêmes ravages que dans l'Angleterre de Mme Thatcher. L'Etat est un gêneur dont on cherche à réduire l'influence. Or, contrairement aux affirmations de la droite, les intérêts particuliers et l'intérêt général ne coïncident pas automatiquement.

*Un meilleur usage de l'Etat...*

La gauche est d'abord soucieuse de l'intérêt général. Pour le défendre, le promouvoir, l'Etat est nécessaire ; toute notre histoire l'illustre. Encore faut-il en faire un bon usage.

Mal mis en œuvre et sans contrôle, l'Etat peut devenir, comme les pays de l'Est en apportent l'illustration tous les jours, un monstre bureaucratique au service d'une "nomenklatura".

*... qui reste un instrument irremplaçable de réduction des inégalités, de garantie des libertés, de modernisation de l'économie.*

Mais dans nos sociétés occidentales, la question ne se pose pas en ces termes : s'il faut s'employer à promouvoir un "mieux d'Etat" et lutter sans relâche contre les excès bureaucratiques, il reste que l'Etat est aux yeux des socialistes, un instrument irremplaçable de réduction des inégalités, de garantie des libertés et de modernisation de l'économie. Cet instrument d'agencement plus efficace et plus harmonieux des ressources du pays, la gauche s'en est naturellement servi, comme l'ensemble de ce bilan le fait ressortir.

Fondation Jean-Jaurès

*L'anti-étatisme contre l'intérêt général.*

Ce chapitre vise à montrer que ceci reste vrai pour des pans entiers de la société civile qui ont besoin d'une certaine intervention de l'Etat pour se développer dans l'harmonie, qu'il s'agisse de la culture, de l'information ou des relations sociales. De plus, le changement des conditions de mise en œuvre des services collectifs pose bien la question de la nature des responsabilités de l'Etat dans notre société d'aujourd'hui.

L'anti-étatisme conduit au contraire aux abandons, aux dissimulations, ou au mélange des deux.

— Par anti-étatisme, la droite ne mène pas une politique culturelle ouverte et ambitieuse.

— Par anti-étatisme, qui dissimule mal son entreprise d'accaparemment, la droite refuse un système de communication pluraliste.

— Par anti-étatisme, la droite est incapable de moderniser l'Etat et les services collectifs, ne songeant qu'à les brader.

— Enfin, la droite ne peut réformer l'entreprise dans la paix sociale et déséquilibre les rapports sociaux au profit du patronat.

du patronat.

A l'opposé, la gauche a montré qu'elle pouvait mener à bien la réforme dans ces domaines, en concertation avec les intéressés. Réformes qui accroissent les libertés et la capacité d'initiative individuelle ou collective.

## 2.1. UNE POLITIQUE CULTURELLE OUVERTE ET AMBITIEUSE

*La culture pour l'épanouissement de chacun, et non pas réservée à une élite.*

Pour la gauche, la culture est un enrichissement collectif essentiel à l'épanouissement de chacun. Si les pouvoirs publics doivent s'y intéresser et lui fournir des moyens d'action, ce n'est pas pour imposer une quelconque culture officielle mais au contraire pour soutenir les créateurs dans leur diversité et permettre sa diffusion au plus grand nombre.

La droite réduit souvent la culture au jardin secret de l'individu. En diminuant les moyens budgétaires de l'Etat, elle transfère les activités culturelles aux collectivités locales et au secteur privé selon leur bon vouloir. Les créateurs sont plus isolés, la consommation culturelle est davantage réservée à une élite.

Ce que la gauche a bâti pendant cinq ans est aujourd'hui menacé. La politique d'aide au cinéma

est affaiblie, TF1 est bradé aux groupes privés. Les colonnes de Buren ont été finalement sauvées après une polémique ridicule à l'intérieur de la majorité, mais tous les autres projets du Palais Royal ont été éliminés. Nombre de grands projets qui tendaient à jeter les bases de la civilisation urbaine sont passés à la trappe. La décentralisation n'est plus qu'un thème de discours, comme en témoigne la remise en cause de la décision de transférer à Lille les maquettes des fortifications de Vauban.

*La grande braderie culturelle de la Droite.*

Face à cette grande braderie, il importe de défendre les acquis culturels sont des ressorts importants partie du développement de notre société et qu'un effort budgétaire sans précédent a seul rendu possible (près de 1 % du budget de l'Etat en 1986 contre 0,45 % en 1981).

Les réalisations ont été nombreuses :

*Sous la Gauche, une multiplication des foyers de diffusion, de création et d'éducation culturelle.*

**a) L'irrigation culturelle du pays à travers la multiplication des foyers de diffusion, de création et d'éducation :** (orchestres régionaux ; centres d'action culturelle comme à La Rochelle, au Havre, à Saint-Brieuc ou Chambéry ; centre de la bande dessinée à Angoulême ; Ecole nationale du cirque à Châlons-sur-Marne ; Centre national d'art contemporain à Grenoble ; **la recherche de nouveaux publics :** les jeunes avec les salles de concert rock Zénith, les animations dans les banlieues, les hôpitaux, le monde rural ; **de nouvelles pratiques :** jazz, cirque, photo, mode, marionnettes, bande dessinée... dont la Fête de la Musique a été la manifestation la plus éclatante.

*Un appui à toutes les formes de création.*

**b) L'appui à toutes les formes contemporaines de création : les arts plastiques** (développement des commandes publiques, création des fonds régionaux d'art contemporain), **le théâtre** (commissions d'aide à la création dramatique et à l'édition théâtrale), **la musique** (augmentation des bourses de recherche, des commandes publiques aux compositeurs, des dotations aux théâtres musicaux, réouverture de la salle Favart), **la danse, le cinéma** (doublement du budget d'avance sur recettes, modernisation de 403 salles de cinéma) et **l'ensemble de la création audiovisuelle :** (fonds de soutien aux industries de programme, affectation de 4,5 % des recettes des sociétés de télévision aux comptes de soutien du cinéma et de l'audiovisuel, protection des droits d'auteur et des droits des artistes-interprètes, création de chaînes de télévision musicale (TV6) et culturelle (la 7e chaîne).

*Un effort sans précédent pour le patrimoine...*

**c) La mise en valeur du patrimoine.** Un effort sans précédent a été engagé avec la mise en œuvre de la loi-programme sur les musées nationaux (le Grand Louvre, Orsay, musée Picasso, rénovation du musée des Arts décoratifs, musée national des Arts de la mode), l'amélioration de la situation des personnels, l'encouragement au mécénat (Lascaux / Kodak ; Monet / Warner), la création des commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique, la conservation des fonds anciens de photographie (fonds de Saint-Cyr).

*... et en faveur des industries culturelles.*

**d) La réconciliation de la culture et de l'économie.** Dans le IX[e] plan, la culture se voit reconnaître un rôle important dans la création d'emplois et le développement des exportations. Des mesures concrètes ont été prises dans cet esprit en faveur des industries culturelles (création de l'institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, plan de relance de la facture instrumentale, dispositions fiscales en faveur du mécénat et de la production cinématographique, appui aux nouvelles technologies de l'image et du son). L'établissement d'un prix unique du livre a permis de préserver une politique de qualité et de large diffusion de la création littéraire.

*Un renouveau du rayonnement culturel de la France.*

**e) Le rayonnement international.** La France a retrouvé son rôle de centre de la création et de l'innovation artistique. Les créateurs du monde entier ont participé à ce renouveau. Les bases d'une coopération européenne dans le domaine culturel ont été jetées (préparation de l'arrivée des nouvelles technologies telles que la télédiffusion directe par satellite, création d'un fonds européen d'aide aux productions cinématographiques...). Les zones de solidarité culturelle ont été réanimées : l'Europe, la francophonie, la Méditerranée, la latinité.

Au total, sous la houlette de Jack Lang, un travail impressionnant a été accompli en quelques années pour le profit de tous et reconnu par tous. La droite entend revenir en arrière en réduisant ou détruisant.

## 2.2. ETENDRE LES LIBERTES DE COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

Avant 1981, la France connaissait un système audiovisuel monolithique, contrôlé par le pouvoir politique et fermé à tout progrès technique. Les

socialistes ont choisi la liberté des moyens de communication et la préparation de l'avenir. Ils ont libéré la radio et la télévision. Ils y sont parvenus en l'affranchissant des contraintes du pouvoir politique et des puissances financières à vocation monopolistique, ainsi qu'en favorisant l'arrivée des technologies nouvelles de diffusion et de transmission.

*La libération de l'audiovisuel vis-à-vis du pouvoir politique et des puissances financières.*

Tout au long du débat au Parlement sur la liberté de communication, la droite, au-delà du spectacle pitoyable de ses tergiversations, a préparé soigneusement la main mise des intérêts privés déjà très puissants dans les médias sur une partie importante du patrimoine national audiovisuel. Sous couvert de libéralisme et de déréglementation, le pluralisme des opinions, la capacité de création de programmes et parfois la maîtrise des technologies nouvelles ont été remis en cause.

La gauche a su :

**a) Couper le cordon ombilical entre l'audiovisuel et le pouvoir politique.**

La loi de 1982 sur la communication audiovisuelle ne réserve plus à la puissance publique que le pouvoir d'établir ou d'autoriser les droits à diffusion. Elle crée la Haute Autorité de la communication audiovisuelle chargée de veiller à l'indépendance du secteur public, de nommer les présidents de chaîne (jusque-là désignés par décret en Conseil des ministres) et d'autoriser les radios locales.

**b) Ouvrir de nouveaux espaces d'expression grâce à la création de nouveaux médias publics et privés, payants ou gratuits.**

*La création de nouveaux médias...*

La suppression du monopole permet enfin l'éclosion de 1.500 radios locales, jusque-là pourchassées, la naissance et le succès de la chaîne à péage Canal Plus (un million d'abonnés), le démarrage de deux télévisions privées gratuites (la 5 et la 6) qui soulignent le rôle spécifique des chaînes publiques pour la création, la mise en chantier d'une chaîne publique à vocation culturelle et européenne (la 7), le feu vert donné aux télévisions locales.

**c) Développer les technologies modernes**

*... appuyée sur le développement des technologies les plus avancées...*

Mise en œuvre du plan câble à partir de 1982, encouragement aux programmes de deux satellites de télévision directe dont la droite a confirmé le lancement à son corps défendant (avec le recours à des financements privés pour le second) et des satellites de télécommunications.

**d) Favoriser la création audiovisuelles**

*... et sur un effort considérable de création.*

Si la gauche s'est assurée — on le mesure encore mieux aujourd'hui — l'appui des créateurs, c'est aussi parce qu'elle a accompagné l'apparition de nouveaux supports de communication par un effort considérable en matière de création. Grâce

notamment à la mise en place d'un fonds de soutien aux industries de programme et à l'orientation de l'épargne vers la création de programmes par des incitations fiscales nouvelles.

**e) Garantir la transparence et le pluralisme de la presse**

*Une volonté de garantir la transparence et le pluralisme de la presse, vite abandonnée par la Droite.*

La loi du 22 octobre 1984, en faisant connaître aux lecteurs les propriétaires de leurs journaux, en interdisant les prête-nom, en empêchant que les journaux n'aient pas d'équipe rédactionnelle propre, permettait une plus grande transparence. En limitant, de façon réaliste, les cumuls et les contrôles directs ou indirects, en instituant une commission indépendante (présidée par Henri Caillavet) pour contrôler l'application de la loi, demander des sanctions administratives et saisir éventuellement la justice, la loi garantissait un plus grand pluralisme, même si beaucoup de chemin restait à parcourir dans ce sens.

La droite, comptant sur ses leurres idéologiques et soumise à ses groupes de pression, n'entend pas poursuivre l'effort de libération engagé par la gauche. Comme jamais la majorité est exposée au bon vouloir de quelques députés liés à un groupe de presse (Hersant). Hésitations et volte-face du gouvernement se multiplient au gré des convoitises.

— **Avec l'abrogation de la loi d'octobre 1984,** la nouvelle loi sur la presse remet en question les notions de pluralisme et de transparence au point que le Conseil constitutionnel l'a censurée. Les seuils ont été soigneusement calculés pour ne pas gêner l'empire Hersant. Les réactions musclées du ministre de l'Intérieur à l'égard des journalistes, qui font leur métier, témoignent du rôle que la droite attend d'eux.

*Aujourd'hui, une "Commission nationale de la communication et des libertés" aux ordres du RPR*

— **La Haute Autorité de l'Audiovisuel est supprimée** (alors même que chacun a rendu en fait hommage à son indépendance et à son travail). Elle est remplacée par une "Commission Nationale de la Communication et des Libertés". On voyait mal au départ ce qu'elle apporterait... sinon supprimer un organisme créé par le pouvoir de gauche... jusqu'au jour de sa première décision qui a révélé qu'il s'agissait simplement de refaire l'Etat RPR. Des fidèles militants sont nommés aux postes de commande de chaînes de radio et de télévision (sur quatre P.-D.G. nommés, on compte trois anciens membres du cabinet d'Alain Peyrefitte lorsque celui-ci était ministre de l'Information).

Quant à sa deuxième série de décisions, elle a simplement consisté à confier la "Cinq" au groupe Hersant et la "Six" à un groupement également dominé par le R.P.R. avec la Lyonnaise des Eaux

dirigée par l'ancien directeur de cabinet de M. Chirac, Jérôme Monod. Les jeunes perdent leur chaîne musicale. C'est désormais la fragilité économique pour l'ensemble des chaînes, le marché publicitaire étant loin de pouvoir absorber six chaînes généralistes. Dans la foulée, disparaissent également le Carrefour de la Communication et la Délégation parlementaire à la communication audiovisuelle.

**— Au lieu d'encourager la concurrence entre secteur privé et secteur public, on affaiblit ce dernier en l'amputant d'une chaîne aujourd'hui, peut-être d'une autre dans deux ans.** Outre que le choix de TF1 paraît avoir été tiré à la courte paille (le ministre "responsable" annonçait la privatisation d'A2), cette décision comporte tous les risques. **Economiques d'abord :** énorme ponction des chaînes privées sur le marché publicitaire, au détriment de la presse écrite, de la radio et des chaînes publiques. **Culturels ensuite :** quels que soient les cahiers des charges et en dépit de la très imprécise notion de "mieux disant culturel", les chaînes privées feront moins de création originale que les chaînes publiques, parce qu'il est moins cher d'acheter des films et des feuilletons, notamment américains. On voit mal comment les coupures publicitaires (jusqu'à quinze minutes par heure) peuvent être présentées comme un moyen d'aider la création audiovisuelle. **Politiques enfin :** parce que vendre TF1 à des groupes déjà très puissants en matière de presse écrite ou radiophonique c'est menacer la liberté d'expression dans notre pays en abandonnant la notion de service public de l'information.

*La privatisation de T.F.1, une décision lourde de menaces.*

— Il a fallu les avertissements du Conseil constitutionnel et l'opposition sénatoriale pour empêcher le gouvernement de remplacer dès le vote de la loi le président de TF1. M. Léotard s'est rattrapé en annulant par décret les concessions de la 5 et de la 6 en se référant à un simple projet de loi, en remplaçant le responsable de la 7 et en amputant ses crédits.

**— Les instruments techniques du développement de l'audiovisuel sont menacés ou sabordés.** Qu'advient-il du plan câble ? Comment la société française de production pourra-t-elle vivre du fait de la privatisation de TF1 ? Comment engager une déréglementation des télécommunications sans se préoccuper des moyens de renforcer l'industrie française face à la concurrence américaine et japonaise ?

*Une déréglementation sauvage, au détriment des besoins et du respect du public.*

Bref, là où la gauche établissait des règles pour que la concurrence joue harmonieusement, la droite pratique la déréglementation sauvage, affaiblit le

secteur public, avantage unilatéralement les intérêts privés, remet en cause des équilibres économiques et politiques déjà bien fragiles, s'approprie de fait les plus grands médias. Dans la logique de sa politique de communication, les besoins et le respect du lecteur, du téléspectateur et du public en général sont absents.

## 2.3. MODERNISER L'ETAT ET AMELIORER LES SERVICES COLLECTIFS SANS LES BRADER

C'est une action volontaire et coordonnée de l'Etat qui a contribué puissamment à la transformation du pays depuis la guerre : reconstruction après la libération, mutation du monde agricole, entrée dans le marché commun, développement de l'énergie nucléaire, des Télécommunications, de l'aéronautique... La droite a la mémoire courte. Oubliant ce bilan et la part qu'elle y a pris, elle embouche les trompettes de l'anti-étatisme. La gauche s'est employée à faire mieux fonctionner l'Etat dans quatre directions :

### 2.3.1. Les relations avec l'industrie

*Un meilleur fonctionnement de l'Etat vis-à-vis des entreprises...*

En mettant l'accent sur la recherche, en créant un environnement économique favorable à la reprise de l'investissement comme le montrent, de manière spectaculaire, les résultats enregistrés pour 1985 (+ 13,3 % en volume, soit un niveau très supérieur à celui de 1980), en affirmant l'autonomie de gestion des entreprises publiques, le gouvernement socialiste a favorisé une adaptation progressive de l'appareil industriel. Les procédures mises en œuvre par l'Etat ont été rénovées et simplifiées, un décloisonnement des différentes sources de financement sur le marché des capitaux a été engagé. Dans ce domaine essentiel, l'Etat est intervenu avec une plus grande efficacité.

### 2.3.2. Les rapports entre l'administration et ses agents

*La démocratisation de la fonction publique.*

Ils ont été marqués par une œuvre de réforme très importante. Des droits nouveaux ont été accordés. Le fonctionnement des organismes paritaires a été amélioré, le régime des retenues pour fait de grève a été aménagé. L'égalité professionnelle a été

favorisée. Un important effort d'intégration des agents non titulaires a été engagé. Les crédits de formation ont été substantiellement augmentés, ce qui a permis en 1985 à 43 % des agents de l'Etat de bénéficier d'actions de formation.

La droite cherche à remettre en cause ces acquis. Le ministre chargé de la Fonction publique a clairement marqué l'intention du gouvernement vis-à-vis de la Fonction publique en annonçant notamment la suppression de la 3 voie de recrutement qui permettait à des syndicalistes et à des responsables d'association d'accéder à l'Ecole Nationale d'administration, en stoppant le processus de titularisation, en refusant la clause de sauvegarde qui maintient le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il ne peut pourtant pas y avoir de modernisation de l'Etat sans une certaine confiance de la part des agents qui le servent.

### 2.3.3. Les relations administrations-administrés

*Une administration davantage au service des usagers.*

On n'ira jamais assez loin en cette matière, mais la gauche s'est efforcée de raccourcir les circuits de décision, de désengager les administrations centrales, de décloisonner les services, en un mot d'adapter l'Etat à ses nouvelles missions.

Elle a pris un ensemble de mesures tendant à protéger les droits des usagers : définition d'un nouveau statut de l'usager, levée de l'anonymat administratif, contractualisation de l'action administrative (conventions, fonds national pour l'emploi, contrats de plan Etat-Région...), développement d'institutions indépendantes de contrôle ou de médiation (cinéma, presse, audiovisuel), motivation systématique des actes administratifs, amélioration de la situation des créanciers de l'Etat à la suite d'une décision de justice (délai maximum de moins d'un mois), réforme des enquêtes publiques avec allongement des délais d'enquête.

### 2.3.4. L'amélioration de la qualité des services collectifs

*Un effort de modernisation des services publics, qui doit se poursuivre.*

Un important effort d'informatisation des services a été engagé. Les actions de formation des agents se sont intensifiées. De grandes entreprises publiques ont commencé à moderniser leur gestion, à améliorer la qualité de leur service (S.N.C.F.,

R.A.T.P., U.G.A.P.[1]). Les grands services publics comme la poste ont été rénovés avec l'introduction de nouvelles méthodes de gestion. Les procédures d'aide ont été simplifiées. Les banques nationalisées se sont rapidement adaptées aux nouveaux métiers bancaires.

Les réformes ont été introduites avec prudence, parfois même de façon limitée, afin de ne pas casser la machine de l'Etat. Il est clair que l'alternance ne pouvait pas permettre à elle seule la transformation de l'appareil d'Etat. Celui-ci a réagi avec ses traditions et ses pesanteurs, liées à un quart de siècle de présence de gouvernements de droite. Mais il a globalement "joué le jeu", et la gauche a pu faire fonctionner l'Etat au plus vite, en utilisant les structures et les talents disponibles.

Elle n'a cependant pas renoncé à moderniser l'Etat et en a engagé le processus. L'effort doit continuer :

— pour que l'Etat garantisse mieux les libertés ;
— pour que la décentralisation aille jusqu'au bout ;
— pour "débureaucratiser" l'Etat ;
— pour que l'Etat fasse mieux ce qu'il a pour vocation de faire : animation, harmonisation, contrôle.

C'est cet effort que la droite veut remettre en cause au nom de son idéologie.

## 2.4. REFORMER L'ENTREPRISE DANS LA PAIX SOCIALE

*La transformation indispensable des rapports sociaux.*

Depuis plus de vingt ans, la droite évoque la réforme de l'entreprise. L'approche par l'intéressement, la participation aux fruits de l'expansion ou au capital n'a pas modifié de manière significative les relations sociales. Les tentatives de nier le fait syndical ont accru les blocages. Les projets de réforme aussi timides soient-ils (rapport Sudreau) n'ont pas vu le jour en raison de l'hostilité d'un patronat dominateur qui dictait ses conditions.

Les réformes adoptées par le Parlement à la suite du rapport Auroux ont permis de faire progresser la démocratie dans les entreprises et d'améliorer leur fonctionnement en donnant de nouveaux moyens de résoudre les conflits entre les salariés et leurs employeurs et en motivant mieux les énergies.

Revenue au pouvoir, la droite s'est précipitée, tête baissée, dans les conflits en s'exposant à des

*(1) U.G.A.P. : Union pour le Groupement des Achats Publics.*

revers sociaux majeurs. En agissant ainsi, elle interromp une dynamique conduisant notre pays vers un niveau de modernisation sociale que connaissent nos partenaires européens. Elle réanime les tensions de classe après une période de paix sociale, due certes pour une part à la pression du chômage, mais qui est aussi le résultat d'un "compromis social" issu de l'action des partenaires sociaux et de l'Etat.

### 2.4.1. Des réformes indispensables

*Les lois Auroux : droit d'expression des salariés,*

Les quatre principales lois Auroux (lois des 4 août, 28 octobre, 13 novembre et 23 décembre 1982) ont profondément modifié le Code du travail.

Le droit des salariés à une expression directe et collective sur leurs conditions de travail a consacré une liberté qui ne pouvait s'arrêter aux portes des entreprises. Dans le même esprit, des protections ont été introduites contre l'exercice arbitraire du pouvoir disciplinaire. Désormais, en cas de danger pour leur sécurité, les salariés ont le droit de prendre des initiatives pour la protéger sans encourir de sanction.

*Extension des droits et des moyens des représentants du personnel,*

Les représentants élus des salariés ont reçu de nouveaux moyens pour exercer leur mandat sans que les charges des entreprises ne soient aggravées de manière significative. Les prérogatives du comité d'entreprise en matière économique ont été étendues : communication des documents de gestion prévisionnels, droit d'alerte en cas de difficultés économiques. Parallèlement, les membres des comités se sont vu reconnaître un droit à la formation économique, ce qui devrait, à terme, permettre un dialogue sur les réalités et les contraintes de la vie de l'entreprise et sur les moyens les plus efficaces et les plus acceptables d'accroître sa compétitivité.

*Développement des négociations à tous les niveaux.*

Enfin, les partenaires sociaux ont été conduits à prendre leurs responsabilités à tous les niveaux. Les négociations nationales interprofessionnelles ont porté sur la retraite à 60 ans, sur les régimes complémentaires, sur la réforme de l'indemnisation du chômage, sur le développement de la formation. Les échecs enregistrés sur l'adaptation des conditions d'emploi et les congés de formation-reclassement ont cependant montré les difficultés de ce type de discussions lorsque les organisations syndicales sont affaiblies et divisées. L'intransigeance du patro-

nat n'a fait qu'amplifier ces difficultés. C'est surtout au niveau des branches et des entreprises, avec l'obligation de négocier, que le dialogue a pu progresser.

Ainsi, la politique sociale de la gauche a délibérément fait le choix d'une répartition équilibrée des responsabilités entre la loi, les relations contractuelles décentralisées au niveau des branches ou des entreprises et l'Etat en tant qu'instrument de relance de la concertation sociale. L'intervention normative de l'Etat a fait place à une politique contractuelle au niveau de l'entreprise, de la branche, interprofessionnel, qui deviennent le lieu d'un examen concerté des objectifs économiques et sociaux.

### 2.4.2. Des résultats incontestables

Les trois-quarts des salariés sont désormais couverts par une convention collective de branche.

*Des accords plus nombreux entre partenaires sociaux, un nombre de journées de grève plus faible.*

En 1984, 40 % des entreprises soumises à l'obligation annuelle de négocier sur les salaires et la durée du travail ont conclu un accord. La moitié de ces accords ont été signés par la C.G.T. et la C.F.D.T. Le dialogue social progressait.

Entre 1981 et 1985, le nombre annuel de journées de travail perdues en raison d'une grève a été de moitié inférieur à la moyenne des années 1976-1980. En 1985, le nombre de journées perdues est le plus faible depuis 1954. Un meilleur dialogue social dans les entreprises évite les conflits.

Dans de nombreuses entreprises. l'expression directe et collective des salariés a permis un développement des cercles de qualité sans empiéter sur les prérogatives des syndicats. La circulation de l'information a également été améliorée. L'organisation traditionnellement centralisée des entreprises françaises a commencé d'évoluer, ce qui les a rendu plus aptes à relever les défis de la compétition.

*Des relations sociales mieux adaptées aux nécessités du monde moderne.*

Toutes les enquêtes montrent que les salariés sont attachés au nouveau cadre juridique créé par les lois Auroux, y compris l'encadrement pourtant au départ réticent. Avec la gauche les relations sociales dans l'entreprise commençaient à prendre en France un tour mieux adapté aux nécessités du monde moderne.

### 2.4.3. De graves erreurs déjà commises

Tout en maintenant au sommet un certain dialogue avec les organisations syndicales, le gouverne-

ment de M. Chirac risque de compromettre cette évolution en cédant aux pressions d'un patronat qui se croit maintenant en droit de faire passer ses orientations sans discuter de leur caractère approprié avec les syndicats.

*Avec la Droite, l'Etat cède aux pressions du patronat,*

En invitant les organisations syndicales et patronales à négocier sur les procédures de licenciement après avoir concédé l'essentiel au patronat, c'est-à-dire le droit de licencier sans contrôle, le gouvernement a pris le risque de discréditer la politique contractuelle. L'Etat lui-même y perd sa fonction d'arbitre.

En multipliant les raisons de mécontentement des salariés, la droite prend le risque de susciter de nouvelles confrontations susceptibles de remettre en cause les efforts accomplis jusqu'à présent. Les déclarations de certains ministres sur les travailleurs de la S.N.C.F., des chantiers navals ou de la sidérurgie, la remise en cause des acquis sociaux et du rôle des syndicats sont ressenties comme de véritables provocations alors que, dans le même temps, les aides nouvelles s'accumulent en faveur des autres catégories sociales, par exemple les agriculteurs ou les médecins libéraux.

*ce qui entraîne une reprise des conflits sociaux durs.*

Si la droite cède aux sirènes les plus rétrogrades du patronat, en cherchant à remettre en cause une protection minimale des salariés, la représentativité syndicale et une gestion plus participative du personnel dans les entreprises, et en renonçant à son rôle dans l'animation d'un dialogue social équilibré, des tensions sociales fortes ne manqueront pas de surgir. L'une des grandes leçons du conflit de la S.N.C.F. en décembre 1986 et janvier 1987, c'est la mise en évidence de la responsabilité de la droite dans la dégradation du climat de paix sociale que la gauche avait su forger.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# III. CE QUE LA GAUCHE A FAIT ET QUE LA DROITE NE VEUT PAS FAIRE : MIEUX REPARTIR ET RASSEMBLER

Sans transformation sociale, tout redressement économique est voué à l'échec. Les capacités d'initiative et de création ne peuvent s'épanouir. Dans ses discours, la droite rend hommage aux vertus de l'émulation, du risque et de la concurrence. Dans son action quotidienne, elle s'efforce de réduire les principes d'égalité et de renforcer les mécanismes de reproduction des privilèges.

Une conviction totalement opposée anime la gauche : que les injustices inhérentes au système capitaliste reculent, que l'égalité des chances comme la solidarité ne se limite pas au discours, alors notre société, parce que plus juste, sera plus efficace, ce que commande la compétition économique mondiale.

*Parce que plus juste, une société plus rassemblée, parce que plus rassemblée, une société plus efficace.*

L'arrivée de la gauche au gouvernement a soulevé l'espoir d'un profond changement social, notamment dans les couches les plus défavorisées. On attendait d'elle qu'elle réponde à des aspirations longtemps insatisfaites. Son ambition était tout à la fois de combattre les inégalités, de mieux répartir les richesses et les pouvoirs, d'enrayer la progression du chômage, de reconnaître le droit au temps libre, de combattre toutes les formes d'exclusion sociale. Fidèle à sa tradition historique et à ses engagements, la gauche n'a pas tergiversé.

Mais le poids de l'héritage et la gravité de la crise économique et sociale ont fait surgir des obstacles imprévus. La marge de manœuvre des gouvernements socialistes s'en est trouvée considérablement réduite. Les faiblesses d'un l'appareil industriel vieilli, un environnement économique international peu favorable ont constitué de redoutables handicaps de départ. Le chômage a continué à croître malgré les efforts de traitement social. Les Français l'ont ressenti comme la principale inégalité et la gauche s'avérait impuissante à le résorber, même si son niveau a pu reculer dans les quinze derniers mois de la législature.

*Avec une politique de division et d'exclusion sociale, la France est perdante.*

Il n'empêche que le bilan de la législature de gauche est éloquent. Il a conduit à une société plus juste et plus rassemblée. Le contraste est grand avec la politique de division et d'exclusion sociale de la droite où le clientélisme est érigé en principe d'action et devient la soupape de sécurité d'une société bloquée.

Quand meurt un beur, quand un travailleur est injustement traité, quand l'Etat centralisateur impose sa loi, quand un étudiant est privé de l'accès au savoir, quand les médias sont livrés aux intérêts privés, c'est la France qui est perdante.

La gauche, elle, s'est attachée à favoriser une répartition plus juste des richesses, du pouvoir, du droit au travail et au temps libre.

## 3.1. MIEUX REPARTIR LES RICHESSES

*La Droite dans les années 1970 a laissé subsister une inégalité dans la fortune plus criante encore que celle des revenus salariaux.*

La France de 1981, comme le rapport Bloch-Lainé l'a décrite, était composée de deux mondes : celui des exclus et celui des privilégiés. Selon l'estimation de l'INSEE sur les revenus en 1980, le quart des ménages détient la moitié des revenus, les 10 % les plus pauvres ne disposant que de 1 % des revenus, soit moins que les 0,5 % les plus riches. Une telle inégalité ne se retrouve pas dans les autres grands pays européens. Une étude de la Commission de Bruxelles parue en 1982 sur la pauvreté dans les Etats membres de la Communauté montrait que la France comptait 14,8 % de pauvres, soit près de 8 millions de personnes, contre 6,6 % en R.F.A. et 4,8 % au Royaume-Uni.

La droite avait été contrainte, dans les années 70, de corriger les inégalités les plus criantes dans les revenus salariaux. L'écart de salaire net moyen

entre un cadre supérieur et un ouvrier avait été ramené en effet à 3,6 en 1980 contre 4,7 en 1965. Mais dans le même temps, l'inégalité dans la fortune, plus forte que l'inégalité de revenus, ne s'est pas réduite : 10 % des ménages représentaient 1/3 des revenus après impôt mais 50 % du patrimoine.

### 3.1.1. Réduire les inégalités par une répartition plus juste...

"Changer la vie", c'était et cela demeurera l'ambition de la gauche. De fait sur cinq ans, des évolutions non négligeables sont intervenus avec la réduction des inégalités de revenu et de fortune.

*Le pouvoir d'achat réel a progressé de 1981 à 1986.*

— Le pouvoir d'achat du revenu disponible (somme des revenus salariaux et non-salariaux et des prestations sociales, déduction faite des cotisations sociales et des impôts directs) a progressé de plus de 5 % de 1981 à 1985, avec deux premières années de forte augmentation. Les allègements fiscaux décidés par le gouvernement Fabius étaient destinés à assurer une nouvelle progression du pouvoir d'achat réel en 1986. Les écarts entre salaires masculins et féminins ont été réduits, bien qu'insuffisamment encore.

*Les revalorisations les plus fortes ont concerné les salaires les plus bas, les allocations chômage, les prestations familiales et les pensions de retraite.*

— Les salaires les plus bas ont été les plus fortement revalorisés. Le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a augmenté de 15,2 % en un peu plus de quatre ans. Les charges sociales des entreprises résultant de cette majoration ont été compensées en 1981 à hauteur de 50 %.

— La protection des chômeurs a été améliorée, qu'il s'agisse de ceux qui arrivent en fin d'indemnisation, des jeunes sans emploi (loi du 4 janvier 1982), des chômeurs âgés (décret du 24 novembre 1982), et de ceux qui ne bénéficient d'aucun régime d'assurance. L'allocation spécifique de solidarité a été majorée de 50 % le 1er juillet 1985.

— Les prestations familiales d'allocation-logement ont bénéficié d'un haut degré de priorité par un rattrapage massif d'abord (+ 25 % en juillet 1981 et + 25 % en février 1982), puis en préservant leur pouvoir d'achat, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

| prestations familiales janv. 81 - janv. 86 | augmentation | |
|---|---|---|
| | nominale | réelle |
| 2 enfants | + 112 % | + 46,2 % |
| 3 enfants | + 71 % | + 18 % |
| 4 enfants | + 69 % | + 17,1 % |

*Une politique cohérente en faveur de la famille.*

En outre la loi Famille (janvier 1985) a complété le congé parental par une allocation parentale d'éducation attribuée à celui des parents qui cesse de travailler (1.500 F par mois depuis le 14 janvier 1986). Une allocation mensuelle au jeune enfant est attribuée pendant trois ans (764 F par mois au 1er janvier 1986). Une subvention de la Caisse nationale des Allocations familiales a permis aux banques de consentir aux jeunes ménages des prêts de 10 800 F sans intérêt pendant quatre ans. Enfin, 35 000 places de crèche ont été créées depuis 1981.

*Les personnes âgées ont bénéficié d'un effort particulier dès 1981, dans leurs revenus et dans les services collectifs mis à leur disposition.*

— L'augmentation des retraites et des pensions a été spectaculaire :

- + 79 % pour une personne seule depuis juillet 1981 ;
- + 40 % pour l'ensemble des pensions ;
- + 50 % pour l'allocation-logement à caractère social ;
- + 4 % pour les pensions de reversion, ce qui met fin à une lente érosion.

— De nombreuses autres mesures d'aide prises en faveur des personnes âgées doivent aussi être mentionnées : aide ménagère à domicile (500 000 bénéficiaires en 1985 contre 320 000 en 1981), services de soins à domicile et services médicaux renforcés dans les maisons de retraite et foyers-logement, suppression de la redevance TV pour les plus de 60 ans non soumis à imposition, attribution dès 60 ans de la carte vermeil, protection effective de l'épargne populaire.

*Sous la législature de gauche, les mesures fiscales votées par le Parlement ont été inspirées par le principe de solidarité.*

— Les mesures fiscales adoptées par le Parlement ont été inspirées par le principe de solidarité. En cinq ans, le nombre des non-imposables est passé de 6,4 à 9,1 millions, et le poids de l'impôt a été réduit pour 15 millions de contribuables. La plupart des déductions fiscales (intérêts d'emprunts, économies d'énergie, assurance-vie) ont été transformées en crédits d'impôt, formule plus favorable aux revenus modestes (3,4 millions de bénéficiaires).

Le taux de TVA sur les produits de première nécessité a été ramené de 7 % à 5,5 %. L'exonération de la taxe d'habitation a bénéficié à 1,5 million de foyers fiscaux (personnes âgées, veufs et veuves), tandis que des dégrèvements partiels étaient accordés à 2,1 millions de revenus.

En contrepartie, les revenus les plus élevés ont été fortement taxés. Une tranche d'imposition à 65 % a été créée, le quotient familial a été plafonné (176.000 contribuables concernés), la TVA a été majorée sur les produits de luxe, l'impôt sur les grandes fortunes a été institué (100 000 contribuables).

*Une taxation renforcée sur les revenus les plus élevés.*

### 3.1.2. ... ou accroître les inégalités par une répartition plus injuste

Malgré la faible croissance économique qui a rendu plus difficile l'effort de redistribution, les inégalités les plus criantes ont été réduites, moyennant la distribution d'un meilleur pouvoir d'achat aux plus défavorisés. Ce que la droite pratique aujourd'hui, c'est une redistribution en sens inverse en faveur des catégories sociales les mieux loties.

*La droite opère une redistribution en sens inverse en faveur des catégories les plus riches.*

Présenté comme une des conditions du redressement économique du pays, l'allègement de la fiscalité décidé par la droite bénéficie surtout aux plus riches. Sur les 15 milliards de francs d'allègement inscrits dans le budget 1987, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (4 milliards de francs) et des tranches d'imposition à 60 % et 65 % (2 milliards de francs), comme le retour au régime d'avant 1981 pour la donation-partage et les droits de succession, bénéficient aux revenus les plus élevés. A cela s'ajoutent le rétablissement de l'anonymat sur l'or, l'amnistie douanière et fiscale pour les avoirs irrégulièrement détenus à l'étranger rapatriés en 1986 (délai qui vient d'être repoussé de six mois) et les faveurs consenties à l'électorat de la majorité (agriculteurs, commerçants, professions libérales). Le gouvernement va même plus loin ; il annonce une réduction à 50 % du taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu en trois ans et signe une charte des droits du contribuable dont la fonction principale sera de réduire les pouvoirs d'investigation des agents du fisc à l'encontre des fraudeurs.

*Tout est bon, y compris la clémence pour les fraudeurs.*

## 3.2. MIEUX REPARTIR LES POUVOIRS

La démocratie est un processus continu. De la société civile émanent des expressions diverses qui révèlent des dysfonctionnements de moins en moins tolérés. La gauche a l'ambition d'être à l'écoute de ces demandes. Etendre les libertés et les possibilités

*"La droite entend conserver le pouvoir, mon premier objectif : vous le rendre", a dit le candidat François Mitterrand dès 1974.*

de choix des individus, des citoyens, des travailleurs, renforcer l'état de droit, lever les tutelles héritées du passé sont inséparables d'une politique de progrès économique et social. Dans l'explosion de joie du 10 mai 1981, il y avait toutes les aspirations auxquelles les gouvernements Mauroy et Fabius se sont constamment référés. Le candidat François Mitterrand, dès 1974, n'affirmait-il pas : « La droite entend conserver le pouvoir, mon premier objectif : vous le rendre ». La droite, elle, n'a pas cette approche. Elle n'a de cesse d'asseoir un pouvoir sans partage. Toute contestation lui apparait subversive en soi.

*L'œuvre de réforme de la gauche a consisté à élargir la démocratie dans plusieurs domaines majeurs.*

En 1981, la démocratie restait à élargir dans beaucoup de domaines dont la plupart touchent à la vie quotidienne. Etablissement du scrutin proportionnel par l'élection des députés, décentralisation, vie associative, relations plus équilibrées entre propriétaires et locataires, droits des travailleurs dans l'entreprise ont constitué les principales composantes de cette œuvre de réforme de la gauche de 1981 à 1986.

### 3.2.1. La proportionnelle

*D'abord un scrutin à la proportionnelle qui est plus juste que le scrutin majoritaire.*

La loi du 10 juillet 1985 fixe l'élection des députés au scrutin de liste départementale à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Elle établit le même mode de scrutin au suffrage universel pour les conseillers régionaux. Cette réforme, constamment prônée par les socialistes dans l'histoire de la V$^{e}$ République, permet une plus juste représentation à l'Assemblée nationale des opinions exprimées que le scrutin majoritaire.

### 3.2.2. La décentralisation

*La décentralisation a tourné le dos à plusieurs siècles d'un centralisme tout puissant.*

La décentralisation a été l'une des plus importantes réformes de structure engagées par la gauche. Rompant avec une tradition historique vieille de plusieurs siècles, le Gouvernement Mauroy, sur la proposition de Gaston Defferre, a fait adopter par le Parlement près d'une trentaine de lois et a pris plus de 300 textes d'application. Sous l'autorité de Michel Rocard, les contrats de plan Etat/régions sont devenus un instrument de cette décentralisation.

### 3.2.2.1. De nouvelles responsabilités et des moyens accrus

L'accroissement des pouvoirs des collectivités locales a porté à la fois sur leurs compétences et leurs modalités d'exercice et sur l'étendue de celles-ci.

*La loi de 1982 a fixé le principe simple selon lequel communes, départements et régions s'administreront librement.*

Sur le fondement du principe selon lequel les collectivités territoriales — communes, départements et, c'est la novation, régions — s'administrent librement par des conseils élus, la loi du 2 mars 1982 a décidé :

— d'attribuer aux présidents de conseil régional ou de conseil général le pouvoir de préparer et d'exécuter les décisions des assemblées régionales et départementales, jusque-là exercé par les préfets, rebaptisés commissaires de la République ;

*La tutelle administrative est remplacée par un contrôle de légalité a posteriori.*

— de substituer à la tutelle administrative exercée par les agents de l'Etat, sous l'autorité des préfets, un contrôle de légalité exercé a posteriori par le juge administratif et, en matière budgétaire, par des juridictions indépendantes et décentralisées, les chambres régionales des comptes ;

— de remplacer par une dotation globale d'équipement les multiples subventions dont l'attribution était complexe et assortie de directives contraignantes et de contrôles paralysants.

*Les transferts de personnel et de moyens correspondants suivent les transferts de compétence.*

La loi fixe également le principe que tout transfert de compétence de l'Etat au profit des départements et des régions s'accompagne du transfert des services correspondants et des moyens nécessaires. Le respect de cette disposition est assuré par une commission présidée par un magistrat de la Cour des comptes et composée des représentants des collectivités territoriales concernées.

*Les transferts de compétence, en faveur des collectivités territoriales concernent de nombreux secteurs qui touchent à la vie quotidienne, à l'économie, au social, au cadre de vie...*

Les transferts de compétence ont porté sur les secteurs suivants :

— la planification régionale, le développement économique et l'aménagement du territoire, ce qui fait des collectivités locales des acteurs importants de la vie économique du pays et leur permet d'apporter des concours financiers aux entreprises implantées sur le territoire de leur circonscription ;

— l'urbanisme et la sauvegarde du patrimoine et des sites. Les maires se voient ainsi attribués, sous certaines conditions, le droit de délivrer les permis de construire et les certificats d'urbanisme, dès lors que leur commune est dotée d'un plan d'occupation des sols en vigueur ;

— le logement, les régions étant habilitées à compléter l'effort financier de l'Etat par des subventions, des bonifications d'intérêt ou des garanties d'emprunt ;
— la formation professionnelle et l'apprentissage, les régions pouvant intervenir directement par des actions spécifiques ;
— les ports et voies d'eau, les transports scolaires au niveau des départements ;
— l'action sociale et la santé ; ont été ainsi transférées les aides à l'enfance, aux personnes âgées et aux handicapés, la protection maternelle et infantile, la prévention des maladies. ;
— l'environnement et l'action culturelle, et depuis le 1er janvier 1986, la construction et l'entretien des bâtiments et collèges (5 000 établissements accueillant 2,8 millions d'élèves).

Les services extérieurs de l'Etat, qui assuraient à titre principal ces compétences, ont été progressivement transférés dans des conditions parfois difficiles (surtout les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales).

*La déconcentration a été accentuée parallèlement à la décentralisation.*

Parallèlement, des mesures de déconcentration étendant le pouvoir des Commissaires de la République en matière de coordination et de direction des services extérieurs de l'Etat ont été prises (décret du 10 mai 1982).

A l'inverse, l'Etat a repris à sa charge toutes les dépenses de justice et de police, ainsi que les frais de logement des instituteurs.

*C'est une réforme profonde faite sans esprit partisan et en assurant la continuité de l'action administrative.*

Cette réforme profonde, si longtemps différée sous des prétextes fallacieux, a été réalisée sans heurt et sans affecter la marche de l'administration. La vérification de la régularité des procédures budgétaires applicables aux collectivités territoriales était effective dès 1984.

Certains se sont interrogés sur la pertinence d'un transfert aussi massif de pouvoir de l'Etat au profit des collectivités locales, compte tenu des positions fortes de la droite à ces échelons de la vie publique. C'est l'honneur des socialistes d'avoir su précisément surmonter ce type d'objection, au nom même du mouvement vers plus de démocratie et d'espaces de liberté.

L'opposition de droite a vu rapidement tout l'intérêt qu'elle pouvait tirer de cette réforme. Ses critiques se sont déplacées vers l'insuffisance des transferts de ressources.

Pour exercer leurs nouvelles compétences, les collectivités territoriales ont cependant bénéficié

d'une compensation financière intégrale et simultanée sous forme de transfert d'impôts (vignette automobile, taxe sur la carte grise, droits de mutation et plus-value de recettes résultant de la taxe foncière sur les propriétés bâties), dont le produit s'élevait à 20 milliards de francs en 1986, ainsi que de ressources budgétaires garanties (15 milliards en 1986). Même s'il est vrai que la France demeure l'un des pays qui consacrent à ses collectivités locales la part la plus faible de son produit national, les transferts financiers dont ont bénéficié les collectivités territoriales ont été particulièrement privilégiés dans le cadre des contraintes budgétaires.

*Les transferts de ressources fiscales et budgétaires en faveur des collectivités locales représentaient pour 1986, 35 milliards de francs.*

Une meilleure répartition entre les collectivités a été recherchée, notamment à travers la redéfinition des critères d'attribution de la dotation globale de fonctionnement (plus de 70 milliards de francs en 1986). Il a ainsi été tenu compte des charges particulières que les communes ont à supporter, comme un patrimoine important ou une population d'enfants supérieure à la moyenne.

*Un système de péréquation, y compris en matière de taxe professionnelle, a été mis en place entre collectivités locales pour aider celles qui ont des charges particulières ou sont défavorisées sur le plan économique.*

Créé en 1983, le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle devrait à terme compenser près de 40 % des inégalités de taxe professionnelle entre communes. Il permet d'aider les communes frappées par des fermetures massives d'entreprises.

Les personnels des collectivités locales ont été dotés d'un statut général par les lois du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 qui, en reconnaissant le principe d'une parité avec la fonction publique de l'Etat, ont permis de concilier les aspirations des fonctionnaires locaux à une carrière plus intéressante et la liberté des élus dans la gestion de leurs personnels.

*Un statut général de la fonction publique territoriale a été créé.*

Le mouvement général de décentralisation s'est accompagné d'une adaptation de la législation à la spécificité historique, géographique et culturelle de certaines collectivités territoriales : création de la région Corse ; règles particulières d'organisation administrative pour les communes de Paris, Lyon, Marseille ; création de régions se superposant aux départements d'Outre-Mer et disposant de pouvoirs particuliers ; nouveau statut pour la Polynésie française, l'Etat ne devant plus exercer qu'une compétence d'attribution.

*Dans ce vaste mouvement de réforme, il a été tenu compte de la spécificité de la Corse, de Paris, Lyon, Marseille et de l'outre-mer.*

### 3.2.2.2. Plus de démocratie dans le fonctionnement des institutions locales

Ce transfert important de compétences et de moyens justifiait une participation plus active des

*Limitation des cumuls de mandats, élection au suffrage universel des conseillers régionaux, nouveau mode de scrutin municipal, autant de dispositions nouvelles pour permettre une participation plus équitable et plus active des citoyens à la vie locale.*

citoyens à la vie locale. Plusieurs dispositions ont été prévues en ce sens :

— le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales (loi du 19 novembre 1982), a permis d'assurer la représentation des minorités dans les conseils municipaux, sans que les élus qui composent la majorité de ces conseils perdent les moyens de leurs responsabilités ;

— les conseillers régionaux sont désormais élus au suffrage universel pour six ans, selon le même mode de scrutin que pour les élections législatives (élections au scrutin de liste départementale, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel) ;

— le cumul des mandats des élus a été limité par la loi du 30 décembre 1985.

*Les conseils généraux et régionaux ont su tirer très vite parti de cette réforme et participent de plus en plus activement à la vie économique et sociale locale.*

La décentralisation implique un changement d'une telle ampleur que ses effets ne seront pas tous clairement perçus avant longtemps. Mais d'ores et déjà, elle a modifié des comportements et favorisé la réalisation d'initiatives.

Parce qu'ils étaient mieux à même d'apprécier les besoins, les conseils généraux ont su gérer avec efficacité l'aide sociale. Dans le cadre des contrats de plan qu'elles ont signés avec l'Etat, les régions se sont engagées dans la mise en œuvre de plus de mille projets représentant près de 35 milliards de francs, dans des domaines aussi divers que l'aide à l'innovation technologique des petites et moyennes entreprises ou la rénovation des quartiers dégradés.

*La droite a cessé ses critiques contre la réforme de la décentralisation mais ne s'occupe pas de la compléter.*

La plupart des réformes, tant critiquées par la droite au moment de leur élaboration, sont maintenant approuvées par les élus de toutes les tendances politiques. Maintenant qu'elle est revenue au pouvoir, la droite hésite : partagée entre ses déclarations d'antan et ce qu'elle reconnaît comme positif dans la décentralisation, elle a décidé une pause pour y voir clair, tout en marquant une réelle préférence pour l'échelon départemental.

Il reste pourtant beaucoup à faire pour enraciner la décentralisation et faire participer les citoyens à la vie locale. Rénovation de la fiscalité locale, développement de la coopération entre les collectivités, accroissement des compétences locales, autant de chantiers qui risquent d'être laissés à l'abandon par le gouvernement de M. Chirac.

## 3.2.3. Des droits accrus pour les citoyens

Pour les citoyens, plus de liberté signifie plus de pouvoir, plus de justice et d'efficacité, plus de possibilités de choix. Sur le cadre de vie comme sur le lieu de travail, la gauche ne pouvait ignorer les aspirations, maintes fois exprimées, à l'organisation d'une réelle consultation avant toute décision. C'était l'enjeu des droits nouveaux dans l'entreprise pour les travailleurs (Cf. partie 2.4.). C'était aussi l'attention portée à la vie associative et l'établissement de rapports plus équilibrés entre propriétaires et locataires.

*Le principe de base que la gauche s'est efforcée de mettre en œuvre est celui d'une consultation réelle préalable à toute décision, dans la vie associative comme pour le logement.*

### 3.2.3.1. La vie associative

Les associations sont 500 000 en France et regroupent 20 millions d'adhérents dans les secteurs les plus divers de la vie quotidienne.

*Les 500 000 associations qui regroupent 20 millions d'adhérents ont bénéficié de moyens nouveaux.*

Malgré un climat général lié à la crise, marqué par un essoufflement de la vie associative depuis la fin des années 1970, la gauche s'est efforcée de faciliter le plein épanouissement de ce vaste mouvement associatif dont la diversité est la plus grande richesse.

Un conseil national de la vie associative a été créé en février 1983. La liberté d'association pour les étrangers a été reconnue. Des milliers d'associations ont trouvé les moyens de fonctionner grâce aux travaux d'utilité collective (60 000 dans le secteur du sport et de l'éducation populaire) et aux 4 000 emplois subventionnés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'Education populaire. Les associations ont bénéficié de moyens nouveaux grâce aux aides fiscales, aux concours du Fonds national de développement de la vie associative et à des facilités d'accès au marché financier.

Dans le même temps, leur rôle a été mieux reconnu dans chaque secteur d'activité. Ainsi, la loi sur les enquêtes publiques (13 juillet 1983) a renforcé le pouvoir des associations d'usagers du cadre de vie. Des comités de retraités se sont constitués aux niveaux national, régional et départemental.

Là comme ailleurs, il reste beaucoup à faire. Par son dynamisme et la force qu'il conserve, le mouvement associatif ne se laissera pas marginaliser dans le nouveau contexte politique créé depuis mars 1986, même s'il est patent qu'il ne fait pas partie des clientèles bénéficiant des prodigalités de M. Chirac.

*La dynamique du mouvement associatif ne semble pas intéresser M. Chirac.*

### 3.2.3.2. Le droit au logement pour tous

*Bête noire du gouvernement Chirac, la loi Quillot avait été votée à l'unanimité par le Sénat.*

Les ministres du logement Roger Quillot et Paul Quilès ont conduit une action visant à définir de nouveaux rapports entre les détenteurs du pouvoir économique que sont les propriétaires des logements et les usagers que sont les locataires. Cela a provoqué l'opposition résolue de la droite qui s'est cristallisée autour de la loi Quillot (juin 1982).

Tirant argument de la situation du secteur de la construction, le gouvernement de M. Chirac n'a eu de cesse que de l'abroger, alors même qu'elle avait réussi à éviter les conflits inutiles entre propriétaires et locataires et des augmentations abusives du montant des loyers.

*La loi Quillot a comblé un vide juridique et permis quatre avancées importantes.*

Votée à l'unanimité par le Sénat, fait assez rare pour être souligné, la loi Quillot a comblé le vide juridique qui existait auparavant. Elle a permis quatre avancées importantes.

**a) Instituer des règles du jeu plus claires entre propriétaires et locataires.**

*Un bail plus équilibré.*

Avec la loi Quillot, le bail comportait des clauses assurant l'équilibre des droits des propriétaires et locataires ; le locataire était assuré d'une meilleure stabilité dans les lieux. Le propriétaire pouvait obtenir le départ d'un locataire de mauvaise foi et reprendre, dans un certain nombre de cas précisément énumérés, le logement qu'il avait loué.

*Le dialogue et la conciliation facilités.*

**b) Ouvrir le dialogue**

Grâce à la loi, dans les immeubles comme dans les quartiers, les conflits entre propriétaires et locataires ont pu être réduits. Des commissions de conciliation instituées dans chaque département sont habilités à traiter des litiges relatifs aux loyers et aux congés. Alors que le procès était la règle auparavant, 50 % des affaires sont ainsi résolues à l'amiable en moins de deux mois.

Sous cette loi, l'évolution des loyers est négociée chaque année dans le cadre de la commission nationale des rapports locatifs où siègent les représentants des propriétaires et des locataires.

*L'évolution des loyers et des charges ne dépasse plus la courbe d'inflation.*

**c) Maîtriser l'évolution des loyers et des charges**

La loi de 1982 a organisé une évolution maîtrisée des loyers de façon à éviter les hausses abusives et à garantir aux propriétaires un revenu suffisant pour assurer l'entretien des logements. Elle n'a donc pas, contrairement aux allégations de la droite, bloqué les loyers, qui ont connu la même évolution que la courbe d'inflation. Faut-il rappeler qu'entre 1974 et 1981 cinq blocages successifs des loyers ont

été décidés sans que les propriétaires fassent entendre leur voix.

Dans le même temps, le gouvernement s'est attaché à réduire le poids des charges d'habitation qui représente 8 % des dépenses des familles. Des aides fiscales, des aides à l'amélioration de l'habitat en forte augmentation y ont contribué.

**d) Développer la solidarité**

Le gouvernement a encouragé les départements et les agglomérations à créer, dès juin 1981, des fonds d'aide aux impayés de loyer, l'Etat apportant 30 % de la dotation initiale. Près de 90 fonds ont été créés et plus de 30 000 familles en difficulté ont pu ainsi être secourues.

*Enfin des mécaniques de solidarité ont été mises en place, l'Etat ayant apporté pour sa part 500 millions de francs pour l'hébergement des plus démunis.*

L'Etat a apporté une contribution de 500 millions de francs en 1985 pour aider à l'hébergement des plus démunis. Il a cherché également à éviter les expulsions aux conséquences sociales dramatiques. Des mesures spécifiques ont été prévues en mai 1984 en faveur des jeunes à la recherche d'un logement, afin d'accroître leur solvabilité et de faciliter leur accession à la propriété.

Au total, cette loi était un acquis démocratique incontestable, car les droits et les obligations des deux parties étaient définis de manière équilibrée.

*La droite a instruit contre cette loi un mauvais procès fondé sur des données économiques contestables.*

Son procès a pourtant été rapidement instruit. Son abrogation est devenue l'un des engagements de la plateforme R.P.R.-U.D.F., sous prétexte que l'application de cette loi aurait précipité la crise du secteur de la construction (baisse de 23 % entre 1974 et 1985 de la production intérieure de la branche ; pertes d'emplois ayant touché, pour la période, près du quart des effectifs de la branche en 1974 ; diminution de 5,5 % par an des mises en chantier de logement). C'était faire bien peu de cas des conséquences résultant de la forte hausse des taux d'intérêt réels, qui a accompagné le processus de désinflation, et de la concurrence d'autres placements.

De plus, par sa campagne de dénigrement, la droite et une bonne partie de la profession immobilière ont contribué à raréfier l'offre de logements, phénomène très préoccupant mais dont il est spécieux de dire qu'il était contenu dans le dispositif même de la loi.

*La loi Méhaignerie, qui a remplacé à l'automne 1986 la loi Quillot, a annulé*

Tout en reprenant des parties importantes de la loi de 1982, la législation que le gouvernement Chirac a fait approuver par le Parlement se caractérise principalement par le rétablissement de la

*toutes les clauses relatives à l'information et à l'amélioration des logements et rendu possible la flambée des loyers.*

notion de contrat entre les parties dans toute son acception. Mais toutes les clauses relatives à l'amélioration des logements, ou à l'information du locataire sont supprimées. Et on assiste à une flambée de hausse des loyers qui oblige le gouvernement à reparler de contrôle.

### 3.2.4. De nouvelles libertés pour les travailleurs

*Les lois Auroux, c'est-à-dire la modernisation sociale de l'entreprise, sont un des acquis les plus importants de la législature de la gauche.*

En permettant à la liberté de franchir les portes de l'entreprise, les lois Auroux sont devenues un des acquis les plus importants de la législature (cf. partie 2.4). Elles ont permis à la France de rattrapper son retard vis-à-vis des grandes démocraties industrielles.

La négociation permanente, organisée par la politique contractuelle, contribue à la fois au progrès social et à la diminution des conflits. Le nombre d'accords d'entreprises conclus entre 1983 et 1984 (4 000 accords concernant 2,5 millions de salariés) a doublé par rapport à la période précédente.

L'expression des salariés dans l'entreprise a été favorisé, les partenaires sociaux ont été responsabilisés, les conditions sociales de la modernisation industrielle ont été créées. Autant de progrès qui sont aujourd'hui remis en cause par la droite et qui obligent les travailleurs à réagir.

## 3.3. FAVORISER LE TEMPS LIBRE ET MIEUX LE REPARTIR

*Les inégalités devant la durée du travail sont importantes.*

Le chômage demeure aujourd'hui l'inégalité la plus grave. Mais les disparités devant la durée du travail créent également d'importantes inégalités : durée de la vie active pour ceux qui quittent l'école dès l'âge de 14 ans, travail ouvrier de nuit et durée hebdomadaire variable selon les secteurs, temps de transport, difficulté de concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale, surtout dans les familles nombreuses. Les disparités dans la durée (espérance de vie) et les conditions d'utilisation du temps libre sont elles-mêmes très lourdes selon les catégories sociales.

Augmentation de la productivité dans le travail et demande accrue de loisirs impliquent que la société moderne fasse une place croissante au temps libre. Selon un rapport du commissariat au plan, le volume du temps de travail professionnel global des

Français est passé de 44 milliards d'heures en 1965 à 40 milliards en 1974 et à moins de 36 milliards en 1984. Les prévisions pour 1990 sont de 25 milliards d'heures, sous réserve d'une reprise de la croissance. En comparaison, le temps libre des adultes et leur temps de travail domestique représenteront respectivement des volumes de l'ordre de 90 et 70 milliards d'heures.

*L'aménagement du temps libre qui représentera pour les adultes 90 milliards d'heures en 1990 représente un enjeu de société que la gauche n'a pas voulu ignorer.*

Les préretraites, les années sabbatiques, les congés formation, l'allongement des heures de formation, la réduction de la durée annuelle du travail, le développement du temps partiel sont appelés à se développer encore. Dans le même temps, le temps libre sera générateur d'activités économiques nouvelles.

Il y a là un enjeu considérable de société sur lequel les socialistes ont engagé la réflexion et des actions.

La volonté politique d'appliquer sans délais inutiles les engagements de François Mitterrand (généralisation de la 5e semaine de congé, passage aux 39 heures hebdomadaires, droit à la retraite à 60 ans dans le régime général, limitation des cumuls emploi / retraite, réglementation plus stricte des contrats à durée déterminée, mise en place des contrats de solidarité) et l'encombrement du calendrier parlementaire expliquent le recours à la procédure des ordonnances. Dix-huit au total ont été promulguées au cours du 1er trimestre 1982.

*5e semaine de congés payés, les 39 heures, la retraite à 60 ans...*

*... 18 ordonnances promulguées au 1er trimestre 1982, une avancée sociale considérable.*

Cet ensemble de mesures a constitué une avancée sociale considérable, il a aussi contribué au traitement social du chômage, que la droite critiquait tant avant 1986 mais qu'elle a reprise sous une forme édulcorée. Une seule de ces mesures a posé problème. Fallait-il que les 39 heures hebdomadaires fussent payées 40 heures ? Le président de la République a tranché en ce sens. Il s'est agi d'une réduction limitée du temps de travail mais qui avait valeur de symbole et respectait les marges de manœuvre qu'offraient les gains de productivité. Pour les étapes ultérieures, l'orientation générale a été en revanche de privilégier les négociations contractuelles au niveau des branches ou même des entreprises. La réduction et l'aménagement du temps de travail pouvait être négocié dans un dispositif d'ensemble portant sur l'évolution des revenus, les conditions de travail, la modernisation et une meilleure utilisation des équipements.

*Les 39 heures ont été payées 40 heures. Les réductions ultérieures du temps de travail seront, en revanche, du ressort des négociations contractuelles.*

## 3.4. LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS SOCIALES

*La persistance de la crise et du chômage favorise les tentatives d'exclusion et les comportements racistes.*

**La persistance de la crise et du chômage favorise les tentatives d'exclusion des éléments les plus démunis de la société ainsi que les comportements racistes.**

Le rôle des pouvoirs publics est de lutter contre leur expression et de préserver la solidarité entre tous. Les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius s'y sont attachés avec détermination, forts des engagements et des convictions qui sont ceux des socialistes.

*La gauche s'y est opposée en cherchant à préserver la solidarité entre tous.*

La droite n'y est, au contraire, pas décidée. Son inspiration la plus autoritaire et la plus réactionnaire l'en empêche. Elle n'a d'autre objectif que de rétablir les privilèges un moment menacés par la politique de la gauche au pouvoir, pratiquer le clientélisme. Ce principe est souvent poussé à l'absurde, jusqu'à une sorte de corporatisme des riches, dont on a vu maints exemples dans les débats parlementaires sur le collectif budgétaire, la loi sur les relations entre propriétaires et locataires ou la Sécurité sociale.

*La droite au contraire aggrave les divisions sociales et fabrique une masse d'exclus.*

En exacerbant les différences, en accentuant les injustices, la droite précipite les risques de paupérisation inhérents à toute crise de longue durée. Elle aggrave les divisions sociales, elle creuse le fossé entre générations, elle fabrique une masse d'exclus. Elle menace gravement l'unité de la société. Bref, elle affaiblit le pays face aux défis qu'il doit affronter. Lutter contre l'exclusion sociale, c'est aussi lutter contre la crise.

### 3.4.1. Lutter contre les exclusions sociales pour toute une série de mesures pratiques

*les salaires mais aussi par une politique d'aide sur le terrain : mission Schwartz, comité Bonnemaison, Banlieue 89...*

L'exclusion sociale se combat dans tous les domaines de la vie sociale, dans l'entreprise et hors de l'entreprise, dans la ville comme dans les zones rurales. Elle doit être débusquée chez toutes les classes d'âge. C'est pour cette raison, que la gauche s'est efforcée de relever le pouvoir d'achat des catégories les plus faibles (demandeurs d'emplois, titulaires du SMIC, familles au revenu modeste, personnes âgées).

La gauche a pris des initiatives pour améliorer les conditions de vie de ces catégories, qu'il s'agisse

de l'action de la mission Schwartz concernant l'insertion sociale des jeunes, des permanences d'accueil et des missions locales pour l'emploi, de la commission Pesce de rénovation des quartiers dégradés, du comité Bonnemaison de prévention de la délinquance. Ces actions ont toutes fait partie des priorités du 9e plan. Pour certaines d'entre elles, la recherche de solutions originales a permis de dépasser les débats sclérosants, dans lesquels étaient enfermées les politiques traditionnelles. C'est ainsi que le projet Banlieue 89, sérieusement menacé par la droite, se poursuit sur les terrains grâce à l'effort d'élus locaux de toutes tendances.

### 3.4.2. D'importantes avancées ont été décidées dans le domaine des droits des femmes

*La gauche a fait reculer les inégalités entre hommes et femmes dans la vie professionnelle*

La gauche a tenu ses engagements sur les droits des femmes. Ainsi, la loi du 7 mai 1982 a reconnu le principe d'égalité garantissant l'accès aux emplois publics. Des campagnes d'information sur l'orientation et la formation professionnelle des jeunes filles et sur l'égalité des chances dans la vie professionnelle ont été lancées. La loi du 29 juin 1984 a rendu illégales les discriminations fondées sur le sexe. Une série de mesures ont été prises pour permettre l'accès des femmes aux professions d'avenir. L'établissement de bilans annuels comparant les situations respectives des hommes et des femmes dans les entreprises de plus de cinquante salariés a été décidé. Un statut a été reconnu au conjoint commerçant-artisan.

*Le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale excite la droite la plus réactionnaire.*

Parallèlement, une campagne nationale d'information sur la contraception a été lancée dès novembre 1981. Le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale a été décidé par la loi du 31 décembre 1982. La loi du 12 juillet 1984 sur les pensions alimentaires, votée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale, a eu pour but de suppléer aux défaillances de paiement des pensions.

Sur tous ces sujets, la droite fait preuve d'inconsistance, quand elle n'agite pas, du moins au niveau de sa base parlementaire, l'idée de remettre en cause le remboursement de l'I.V.G.

### 3.4.3. Vis-à-vis de la communauté des immigrés, la gauche a respecté les engagements qu'elle avait pris en 1981.

*En matière d'immigration, la politique de la gauche est claire : aide à l'insertion et aide au retour, arrêt de toute nouvelle immigration, lutte contre les clandestins.*

La fermeture absolue des frontières à toute nouvelle immigration, qui est la règle depuis 1974, a été réaffirmée avec force dès le début de l'été 1981. Mais il n'était pas question pour le gouvernement de Pierre Mauroy d'ignorer la réalité de l'immigration déjà ancienne intervenue en marge de la légalité dans notre pays. Ces "clandestins" alimentaient le marché parallèle du travail avec la complicité d'employeurs y trouvant leur intérêt. Une, et une seule, opération exceptionnelle de régularisation de ces clandestins a été décidée, afin d'apurer le passé.

Au-delà de cette opération ponctuelle, la politique socialiste a reposé sur quatre fondements : arrêter l'immigration, lutter contre les nouvelles entrées clandestines sur le territoire, insérer les immigrés qui sont en France et qui ne veulent pas retourner dans leur pays, permettre le retour de ceux qui le souhaitent à travers la mise en place d'une coopération Nord-Sud et la signature d'accords bilatéraux.

Des moyens importants ont été dégagés pour une meilleure insertion : des actions de réhabilitation de quartiers défavorisés ont été engagées ; le ministère de la Culture a encouragé l'expression des diversités ; une politique contractuelle a été mise en œuvre avec les collectivités locales qui s'efforcent de favoriser l'insertion des étrangers, particulièrement les enfants d'âge scolaire dans des zones d'éducation prioritaire. A l'automne 1983 a été votée la loi sur la carte de dix ans. Un conseil des populations immigrées a été créé par décret du 28 mai 1984.

*Le droit de vote des immigrés : une question encore sans réponse.*

Excepté pour le droit de vote des immigrés qui soulève des obstacles juridiques, qui se heurte à la compréhension de l'opinion, mais qui demeure notre objectif, la gauche a respecté ses engagements. L'insertion des communautés immigrées constitue un enjeu majeur des prochaines années. Elle suppose un discours courageux, une vigilance et une volonté sans faille.

*La droite au contraire joue avec le feu pour s'attacher les couches les plus réactionnaires.*

Le gouvernement Chirac, au contraire, joue avec le feu pour des raisons électoralistes. Le charter des 101 Maliens, la mort par "bavures" ou violence raciste de plusieurs beurs, le projet de code de la

nationalité représentent des initiatives ou des faits graves qui flattent les parties les plus xénophobes de l'électorat, alors que certains parlementaires ne répugnent pas à alimenter la montée du racisme et de tous ses dangers.

### 3.4.4. Faire vivre ensemble les communautés en Nouvelle-Calédonie

*Sur le difficile dossier néo-calédonien, le contraste est saisissant entre une droite, avant 1981 comme après mai 1986, qui pratique une politique d'exclusion de la communauté des Mélanésiens et la gauche qui est attachée à faire vivre ensemble les différentes communautés de l'île.*

**En Nouvelle-Calédonie,** la droite a laissé en héritage une situation profondément dégradée. En 1981, l'exclusion d'une communauté essentielle de ce territoire — qui plus est, la population d'origine de l'île, les Mélanésiens — était encore totale, que ce soit sur le plan économique, social ou culturel. Inévitablement, celle-ci était conduite à revendiquer de plus en plus ouvertement son identité.

Dans le contexte d'isolement géographique et économique du territoire, les gouvernements de gauche ont tenté de faire entendre la voix de la raison en mettant en œuvre une politique équilibrée qui permette aux différentes communautés de vivre ensemble dans la paix civile.

D'abord en rétablissant la justice, en particulier par la redistribution des terres. Ensuite en engageant, sous l'autorité d'Edgard Pisani, une réforme régionale qui permette à tous d'exercer leur responsabilité et de travailler ensemble à l'avenir d'un même territoire.

Depuis mars 1986 tout a été remis en cause. Le dialogue est rompu, les ultras relèvent la tête et on peut craindre le pire. Le président de la République vient d'ailleurs de mettre en garde le gouvernement contre les risques du refus du dialogue avec la communauté mélanésienne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

# IV. LE PAYS RASSEMBLÉ SUR UNE GRANDE POLITIQUE EXTÉRIEURE : LA DROITE PEUT-ELLE COMPROMETTRE CET ACQUIS ?

Les marges de manœuvre politique et économique dans la conduite d'un pays sont tout, sauf indépendantes de sa position extérieure.

**Sécurité, solidarité, liberté, rayonnement :** ces mots peuvent caractériser l'orientation générale de la politique extérieure de notre pays, dans ce qu'elle a de plus important et de plus permanent, tout en connaissant des temps forts.

*Sécurité, solidarité, liberté, rayonnement, caractérisent en longue période la politique extérieure de la France.*

La présidence de François Mitterrand en est un : après les années giscardiennes caractérisées par une politique étrangère en clair-obscur, molle, François Mitterrand a redonné plein souffle à la politique extérieure de la France, et par là, une vigueur nouvelle au message universel de justice, de solidarité et de liberté qui est celui de notre pays.

*La présidence de François Mitterrand, un temps fort pour la place de la France dans le monde.*

Plus ferme et plus cohérente sur les rapports Est-Ouest, sur les relations Nord-Sud, sur les Droits de l'homme, la politique extérieure de la France s'est mieux fait entendre et comprendre, en France comme à l'étranger.

Cette voix de la France porte d'autant plus que nous avons su renforcer la situation économique, culturelle, industrielle et technologique de notre pays et que l'accent a été mis sur ses cercles naturels de solidarité : l'Europe, le Maghreb, l'Afrique et la francophonie.

*L'accent a été mis sur nos cercles naturels de solidarité : Europe, Maghreb, Afrique, francophonie.*

*La droite est divisée sur l'Atlantisme et la dynamique européenne.*

La droite ne peut ni ne veut revenir sur tous ces acquis. Le jeu de nos institutions y ferait d'ailleurs obstacle. Mais son adhésion d'ensemble est rendue fragile par ses propres divisions sur les questions de l'Atlantisme et sur la dynamique européenne.

## 4.1. PAIX, DEVELOPPEMENT, LIBERTE

*Trois impératifs rappelés inlassablement par le chef de l'Etat : liberté, développement, paix.*

**Droit des personnes, droit des peuples, droit des Etats, et en écho les trois messages de la France au monde : liberté, développement, paix.**

Ces trois objectifs sont liés indissolublement, le défaut de l'un menaçant les deux autres. Ces trois conditions pour la sécurité des hommes, loin d'être réunies, mesurent a contrario le degré d'insécurité du monde ; pour autant, ces trois impératifs ont été rappelés inlassablement par le chef de l'Etat dans toutes les enceintes du monde ayant à l'entendre.

### 4.1.1. Une politique de paix tenant compte des rapports de force

*Indépendance, intégrité territoriale, non-ingérence, trois principes qui conditionnent la paix.*

La volonté de paix, constante de la pensée socialiste, ne masque pas la réalité des rapports de force. Si la paix passe par le dialogue et la négociation, elle dépend aussi de l'équilibre des forces, et nous luttons pour qu'il s'établisse au plus bas niveau possible.

L'indépendance est la base de tout. Son indépendance, la France la garantit par sa défense et la conforte par ses alliances. Indépendance, intégrité territoriale, non-ingérence : ces principes conditionnent la paix, la nôtre et celle des autres. Ce sont eux qui nous guident. Et quand ils ne sont pas respectés, c'est l'instabilité ou la guerre. Chaque fois que ces malheurs s'abattent sur une région, la France en appelle aux voies du dialogue et plaide pour le retour au respect de ces trois principes.

#### 4.1.1.1. Une défense moderne garantissant l'indépendance nationale

Notre système de défense est fondé sur la force de dissuasion nucléaire. Le parti socialiste a pris acte en 1978 de cette donnée de fait, forgée par la politique militaire du général de Gaulle.

Le fondement de la doctrine française de dissuasion est double : en cas de menace pesant sur notre

pays, l'intervention nucléaire de nos alliés ne dépend pas que de nous, si bien qu'il en résulte une marge d'incertitude. Pour combler celle-ci, la France elle-même doit pourvoir à sa propre défense stratégique. Celle-ci ne vise à être que de dissuasion : "rendre prohibitif pour le plus fort le prix d'une agression contre le plus faible". Tout repose donc sur le principe de suffisance de la capacité de riposte. C'est cette stratégie que le président de la République a assumée complètement et dans toutes ses conséquences.

*Sur le plan de notre défense stratégique, tout repose sur le principe de suffisance de la capacité de riposte.*

— Le principe de suffisance commande une tenue à jour permanente du dispositif de dissuasion nucléaire. Les moyens nécessaires ont été mobilisés tout au long de la législature : mise en service du sixième sous-marin nucléaire lance-engins (S.N.L.E.) et du nouveau missile "M4" à têtes multiples, modernisation du mirage IV, "durcissement" des missiles d'Albion, lancement du septième sous-marin nucléaire et des études relatives à une nouvelle génération de "S.N.L.E.", amélioration des forces pré-stratégiques.

— Le refus opposé aux prétentions soviétiques de la prise en compte de nos armes nucléaires dans la négociation de Genève, dès lors que nos rapports entre nos charges nucléaires et les arsenaux russe et américain est de l'ordre de 1 à 100 et que nos armes se situent à leur seuil de crédibilité.

*Il n'est pas question que nos armes nucléaires soient incluses dans quelque négociation que ce soit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.*

— La poursuite dans le Pacifique des expérimentations nucléaires dont l'innocuité a été établie et mise en évidence devant des scientifiques étrangers.

Outre les besoins de la dissuasion nucléaire, l'ensemble des moyens de défense conventionnels nécessaires à notre indépendance nationale a été pris en compte par la loi de programmation militaire 1984-1988, avec le souci constant de la modernisation. Au total, près de 4 % du P.I.B. auront ainsi été consacrés annuellement aux besoins de notre défense.

*Près de 4 % du PIB auront été consacrés annuellement à l'effort de défense entre 1981 et 1986.*

Le nouveau gouvernement entend poursuivre cet effort et même l'accroître encore. En fait, les contraintes budgétaires ne devraient pas lui permettre une progression des crédits beaucoup plus soutenue. Le récent débat sur la préparation de la loi de programmation militaire que les socialistes voteront a clairement confirmé les choix arrêtés par le président de la République dès 1981, en conférant à la composante sous-marine des forces nucléaires stratégiques le plus haut degré de priorité.

*Avant comme depuis mars 1986, le président de la République est le premier responsable de la politique de défense.*

La position non fermée mais vigilante exposée par le président de la République à la suite de la proposition Gorbatchev de retrait des euromissiles, jugée à l'aune des intérêts de la France, de l'Europe et de la paix, a été approuvée par M. Chirac.

**4.1.1.2. Une politique d'équilibre des forces au plus bas niveau possible.**

*Un langage clair et déterminé vis-à-vis de Washington et de Moscou sur les Euromissiles comme sur le déploiement des armes spatiales.*

La doctrine constante de la France, rappelle François Mitterrand, a été "d'inviter les surarmés de la planète à ramener à un niveau plus raisonnable l'équilibre de leurs forces dans le respect d'une parité globale et contrôlée". Là encore, le président a tiré toutes les conséquences de cette doctrine avec un langage clair et déterminé vis-à-vis de Washington comme de Moscou, que ce soit à propos de l'accumulation de capacités surabondantes de destruction nucléaire ou du déploiement des armes spatiales.

— SS20 et Pershing II : en appui aux Américains qui reconnaissent alors notre pays comme "le meilleur des alliés des Etats-Unis", François Mitterrand, au nom de la France, tiendra un langage de fermeté vis-à-vis des soviétiques et vis-à-vis des mouvements pacifistes d'Europe Occidentale, pour que les fusées Pershing II soient installées en Europe ; ce qui s'est fait. Depuis 1978, les Russes étaient en effet, les seuls en Europe à détenir des armes nucléaires à moyenne portée, les SS20, propres à détruire "en un quart d'heure la totalité du dispositif militaire du Nord de la Norvège au Sud de l'Italie". C'était le déséquilibre et donc la menace pour la paix.

*"La Paix n'est jamais fille du renoncement."*

Dans ses "réflexions sur la politique extérieure de la France", François Mitterrand note avec préoccupation que "le gouvernement français de l'époque n'avait jamais réagi face à ce déséquilibre nouveau". Faiblesse coupable et dangereuse, si l'on considère le déséquilibre lui-même et la montée d'un certain pacifisme dans les pays voisins les plus concernés, rendant très difficile la tâche des Américains et des gouvernements européens impliquées. A cette forme déséquilibrée de pacifisme et à cette attitude trop craintive du précédent gouvernement vis-à-vis de Moscou, François Mitterrand a répondu : "aux foules qui clamaient leur refus désespéré des Pershing II, comme elles acceptaient de vivre en liberté surveillée sous l'œil froid des SS20, je préférais opposer ma conviction : l'URSS, quand elle sait que celui qui dit non n'est pas son ennemi, l'écoute et le

respecte. Son histoire le lui a de longue date enseigné. La paix n'est jamais fille du renoncement". Sur la base de positions fermes et d'un dialogue constructif avec Moscou, ainsi que du développement des relations avec d'autres pays de l'Est, la France a su reconstruire une grande politique à l'Est, dont le premier voyage de M. Gorbatchev en Occident, en tant que secrétaire général du PCUS, consacré à notre pays, ou les visites du chef de l'Etat en Russie ont fourni une illustration impressionnante.

*La France a su aussi, à l'initiative de François Mitterrand, reconstruire une grande politique à l'Est.*

— L'IDS : l'initiative de défense stratégique américaine a suscité, cette fois vis-à-vis de Washington, une réaction vigilante de la France fondée sur le même double souci que dans l'affaire des SS20 : préserver l'équilibre entre les blocs, conserver la plus totale liberté d'appréciation sur l'opportunité de cette initiative du point de vue des intérêts vitaux de la France. Fidélité à ses alliés ne signifie pas inféodation. Un principe que les centristes et les giscardiens ont paru oublier lorsque la question du survol aérien de notre territoire par les avions américains se dirigeant vers la Libye s'est trouvé posée.

*Fidélité aux alliances ne signifie pas inféodation...*

Sur l'IDS, le Président de la République a fait part de "son unique considération" : "Pour le temps qui vient, l'IDS renforce-t-elle ou non la sécurité de la France et celle de l'Europe ? Je pense que non". Le concept de défense spatiale, même dans l'hypothèse de sa faisabilité, constitue un nouvel élément de déséquilibre des forces et cautionne une réplique soviétique qui pèse à son tour dans le sens du surarmement. Il constitue donc une menace de décalage des systèmes de défense entre les Etats-Unis et l'Europe, au détriment de cette dernière. Il anéantit dans son principe même la crédibilité de la doctrine de dissuasion nucléaire, garantie de l'indépendance de la France.

*Ainsi s'explique la position de la France vis-à-vis de l'IDS.*

Le gouvernement actuel, hormis sa composante atlantiste, a sur le sujet, une position embrouillée, formulée différemment par le Premier ministre ou par le ministre de la Défense, lequel ne semble rien trouver à redire aux préventions légitimes du Président de la République. Quant à la question, présentée parfois comme la ligne de démarcation entre les positions de la gauche et celles de la droite, concernant les possibilités pour les entreprises françaises de bénéficier de certains crédits de recherche américains dans le cadre du programme IDS, elle n'est pas pertinente, les dites participations n'ayant jamais été prohibées.

*Le gouvernement de M. Chirac a sur tous les sujets une position embrouillée.*

**4.1.1.3. Le dialogue avec tous et entre tous au service de la paix.**

*Dans les conflits du Moyen-Orient, un dialogue avec tous les protagonistes au service de la paix.*

"La politique des blocs étend son ombre sur la terre et tout affrontement local qui dure cesse bientôt de dépendre de la seule décision des parties en cause, pour passer dans la main des plus puissants que soi... quand ceux-ci ne sont pas déjà à l'origine de la crise. Résultat : le règlement particulier attend le règlement général". Ce diagnostic très lourd conduit François Mitterrand à privilégier pour le règlement des crises les voies du dialogue direct si c'est possible, ou élargi si c'est nécessaire. La meilleure contribution que notre pays peut apporter à ce processus dans tel ou tel conflit régional est précisément de dialoguer lui-même avec les protagonistes et d'être tenu par tous comme un interlocuteur légitime.

C'est ainsi que dans les conflits du Moyen-Orient, la France, sous l'impulsion de François Mitterrand, est devenue une nation capable d'être entendue des deux côtés en ne tenant qu'un seul langage : "J'ai plaidé à Jérusalem pour le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie, donc d'une terre, et d'y bâtir les structures étatiques de son choix ; à Alger, Taïf, Damas, pour le droit d'Israël à l'existence dans des frontières sûres et reconnues".

*La défense du droit du peuple à disposer d'eux-mêmes ne souffre pas d'exception.*

Afghanistan, Cambodge, Tchad, Namibie, Sahara Occidental, Nicaragua, Salvador, chaque fois la France a préconisé le retrait des troupes étrangères, la fin des ingérences, le dialogue, l'autodétermination.

Cette constante dans les prises de position ne fait tour à tour l'affaire ni de Washington, ni de Moscou, ni de tel ou tel impérium local. Mais la voix de notre pays porte, qui clame que "la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne souffre pas d'exception".

**4.1.1.4. Et même l'intervention dans deux cas extrêmes au service de la paix et de la vie.**

En 1982 à Beyrouth, un détachement français, dans le cadre d'une force internationale d'interposition, a protégé l'évacuation de combattants palestiniens, puis contribué, autant que faire se pouvait, à la sécurité entre les zones chrétienne et musulmane.

Le Président Mitterrand fixa quatre conditions, qui furent réunies, à l'intervention de notre pays, conditions qui témoignent du caractère sacro-saint du principe de non ingérence à nos yeux : une demande expresse et renouvelée du gouvernement

libanais ; l'accord explicite de l'OLP ; l'agrément des Nations-Unies ; la définition précise du mandat.

Au Tchad, ce n'est que sur la demande expresse de son dirigeant, le président Hissène Habré et dans une situation d'urgence créée par la menace libyenne, que François Mitterrand, soucieux au plus haut point de ne pas exposer inutilement les troupes françaises, comme cela avait été le cas sous le septennat précédent, ordonna l'opération Manta, consistant à contenir, sur le 15e puis le 16e parallèle, l'avance libyenne, à "tenir (ainsi) le Tchad utile et interdire aux troupes libyennes le voisinage de l'Afrique Noire". Depuis novembre 1984, après le retrait des troupes françaises et malgré le double jeu libyen "sans Manta, le gouvernement d'Hissène Habré dispose des mêmes garanties qu'avec Manta" ; les événements de début 1986 en ont fait la démonstration.

*Face à la menace libyenne, la France est intervenue en procurant au gouvernement du Tchad toutes les garanties nécessaires.*

## 4.1.2. Le désordre économique mondial et l'aide au tiers monde

Les problèmes économiques internationaux, l'écart croissant entre le Nord et le Sud sont au cœur de la réflexion socialiste sur la politique extérieure. Dans toutes les enceintes internationales, comme à chaque occasion de visite officielle bilatérale, la France a, depuis 1981, délivré sans ambiguité un message en faveur d'un nouvel ordre économique qui traduit, au-delà de toute philanthropie, la solidarité réelle d'intérêt qui unit les pays du Nord et ceux du Sud. Elle n'a pas oublié pour autant ses responsabilités particulières vis-à-vis des pays d'Afrique noire francophone.

*Depuis 1981, la France a œuvré pour un nouvel ordre économique mondial.*

### 4.1.2.1. Le nouvel ordre économique mondial.

Comme le Président de la République l'a affirmé en 1983 devant les Ministres et Secrétaires d'Etat des Affaires étrangères et des Finances des pays membres de l'OCDE, les grands pays industriels ne peuvent se contenter de gérer le quotidien. Sans perspectives claires, sans règles du jeu, le monde ne sortira pas de la crise qui le frappe sans discontinuer depuis le milieu des années soixante-dix, malgré des phases de relative accalmie.

*Les grands pays industriels ne peuvent se contenter de gérer le quotidien.*

Au début des années soixante-dix, l'affaiblissement des disciplines monétaires, la création incontrôlée de liquidités internationales ont entraîné une première vague d'inflation. Puis, la généralisation des changes flottants a accru l'instabilité des parités et multiplié les tensions inflationnistes, tandis que

l'endettement des pays en développement s'envolait. La sévère récession marquée par le second choc pétrolier s'est trouvée aggravée par les mouvements erratiques du dollar et par le cumul désordonné des politiques économiques de nombreux pays. Protectionnisme, ralentissement de la croissance et des échanges, explosion du problème de la dette, chômage s'en sont suivis.

*Depuis 1981, la France a œuvré pour un nouvel ordre économique mondial.*

A la différence du discours reaganien dominant à l'époque, la France s'est efforcée, dès 1981 et le grand discours de Cancun, de faire valoir que les forces du marché et le jeu actuel des institutions ne sauraient à eux seuls réussir à dominer la crise. Elle est parvenue à faire progresser ses propositions auprès de ses partenaires industriels, sur la monnaie, le commerce et les matières premières.

— **Sur la monnaie,** les premiers progrès ont été enregistrés grâce à l'accord conclu en septembre 1985 par les ministres des finances des cinq principaux pays industrialisés. Pour la première fois, il a été reconnu que le libre jeu du marché ne reflétait pas les données économiques fondamentales, et le principe d'interventions concertées sur les marchés des changes a été accepté. Mais les Etats-Unis ont privilégié, par la suite, un accord séparé avec le Japon menant aux spéculations que l'on sait sur les monnaies européennes.

*Le principe d'interventions concertées sur les marchés des changes a peu à peu été accepté.*

C'est pourquoi l'Europe a dû redoubler d'efforts pour convaincre Washington et Tokyo de ne pas jouer partiellement et séparément, ce qui était vain, le schéma de zones de références monétaires imposant l'intervention coordonnée des banques centrales des principaux pays industrialisés en cas de débordement spéculatif. Un premier résultat a été enregistré avec l'accord du Louvre (22 janvier 1987), la continuité de la politique française sur ce point était indéniable.

Le rôle du Fonds monétaire international, notamment pour la surveillance des politiques économiques, a été accru. Il reste que des désaccords importants subsistent sur la création de nouvelles liquidités, et que le caractère exorbitant des taux d'intérêt réels empêche une reprise économique durable et saine.

— **Sur le commerce,** la France a dénoncé les pratiques protectionnistes de ses partenaires en réponse aux attaques dont elle était l'objet. Les déclarations gouvernementales sur la reconquête du marché intérieur avaient fourni à ces attaques des

arguments fallacieux dans la mesure où nos pratiques commerciales sont transparentes. Ce qui n'est clairement pas le cas pour les Etats-Unis ou encore moins le Japon. Pour le lancement des nouvelles négociations commerciales multilatérales (NCM) qui vont s'engager maintenant, la France a réussi à faire prévaloir ses vues :

*Sur le commerce, les conditions posées par la France au lancement de nouvelles négociations commerciales multilatérales ont été acceptées.*

— les questions monétaires et commerciales sont étroitement imbriquées ;
— la négociation est globale, et aucun sujet ne peut donner lieu à un traitement accéléré ;
— l'ensemble des dispositions qui régissent la concurrence internationale doit faire l'objet d'un examen. Il n'est pas question notamment d'instruire le procès de la politique agricole commune sans voir les responsabilités des autres grands pays producteurs dans la constitution des excédents agricoles ;
— le point de vue des pays en développement doit être pris en compte. Il n'était pas possible en effet de lancer les NCM sans leur accord exprès.

La droite sur ces questions s'est largement inspirée des positions exprimées entre 1981 et 1986, mais en se polarisant sur les questions agricoles qui sont majeures, elle ne doit pas oublier les enjeux industriels ni ceux liés aux sujets (services, investissement, propriété intellectuelle).

*Sur les matières premières, le soutien de la France aux accords de produits, pour stabiliser leurs cours.*

— **Sur les matières premières enfin,** qui constituent la ressource principale de la plupart des pays du Sud, les fluctuations de prix ont des conséquences très graves sur le développement économique de la plupart de ces pays et peuvent ruiner les efforts de redressement et d'assainissement engagés sous la pression du fonds monétaire international.

La France, dès 1981, a marqué son attachement au fonds commun des produits de base et à la conclusion de nouveaux accords de produit mais c'est trouvée de plus en plus isolée parmi ses partenaires industrialisés. Force est de reconnaître que la faillite de l'accord international sur l'étain, la situation de surproduction sur nombre de marchés et le refus de nos partenaires d'entrer dans une logique de régulation des mécanismes de marché fragilisent considérablement les accords qui subsistent.

*Mais les difficultés commandent une nouvelle réflexion.*

Sur ce point, la réflexion est à reprendre entièrement. Tout en veillant à préserver l'acquis, notamment le café et le cacao si importants pour les pays d'Afrique noire francophone, il importera d'insister sur le libre fonctionnement des marchés, et sur leur nécessaire moralisation. L'écart croissant entre les ordres passés sur les marchés et les transactions

physiques exige en effet une discipline plus stricte des opérations. Une aide accrue devra être accordée aux pays les plus dépendants des exportations de produits de base.

Dans cette analyse pour le nouvel ordre économique mondial, le gouvernement de M. Chirac a cherché à faire entendre sa voix. Il y a là aussi, une certaine continuité avec la politique suivie depuis 1981.

**4.1.2.2. Priorité au traitement de la dette.**

*Pour le traitement des problèmes de la dette, d'une très grande acuité, la France a joué un rôle important à travers le club de Paris et dans les enceintes internationales.*

C'est en 1982 que les problèmes d'endettement des pays en développement ont connu leur phase la plus aigüe. Près de quatre ans après le déclenchement de cette crise de la dette, la situation apparait mieux maîtrisable. Le système de gestion de la dette mis en œuvre depuis septembre 82, renforcé et amélioré à l'occasion du sommet de Londres, s'est en définitive révélé relativement efficace. Fondé sur une approche au cas par cas et une concertation active entre le F.M.I. (1), la Banque Mondiale, le Club de Paris et les grandes banques internationales, il a permis en effet d'éviter, depuis la crise mexicaine, toute défaillance majeure. Cependant, les menaces restent très lourdes, comme les difficultés du Brésil et du Mexique viennent de le montrer.

Les politiques de restriction appliquées par les pays endettés, sous l'égide du F.M.I., ont porté leurs fruits au prix de sacrifices sociaux considérables dont les émeutes de la faim ont été les symptômes les plus évidents.

La France a joué un rôle important que la communauté financière internationale vient de consacrer à nouveau en acceptant qu'un français, M. Camdessus, succède à un autre français, M. de La Rosière, à la tête du Fonds monétaire international.

La politique arrêtée au sommet de Londres en mai 1984 ne paraît pas devoir êtr remise en cause. La France s'est efforcée toutefois, notamment à Séoul, en septembre 1985 et dans le cadre du Club de Paris qui réunit les pays créanciers, de faire prévaloir un rapprochement plus marqué entre les interventions du FMI et celles de la Banque Mondiale. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessaire augmentation des ressources d'aide publique au dévelpppement et a poussé à l'application du principe de rééchelonnements pluri-annuels.

---

*(1) F.M.I. : Fonds Monétaire International.*

**4.1.2.3. Une aide publique au développement accrue et une priorité constante à l'Afrique.**

*Une priorité constante à l'Afrique.*

La France ne s'est pas contentée d'appeler ses partenaires à la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des pays en développement. Elle a montré l'exemple.

Les engagements pris ont été respectés. Ils portaient sur l'effort d'aide publique au développement : 0,70 % du PNB en 1988, sans y inclure l'aide octroyée aux départements et territoires d'outre mer ; 0,15 % du PNB en 1985 en faveur des pays les moins avancés avec des aides supplémentaires sous forme de dons ; un renforcement du rôle du Fonds d'aide et de coopération ; un effort de qualité dans nos actions de coopération.

*L'effort d'APD s'est intensifié pendant toute la législature de gauche.*

Les résultats sont là. L'aide publique au développement hors DOM-TOM est passée de 0,36 % de notre PNB en 1980 (10 milliards de francs) à 0,54 en 1985 (24,9 milliards de francs). Cet effort accru a contribué à créer un effet d'entraînement indéniable chez nos partenaires de l'OCDE (dans le cadre du comité d'aide au développement).

L'aide aux pays les moins avancés a aussi fortement augmenté. Elle représentait 0.09 % du PNB en 1980, l'objectif de 0,15 % a été atteint dès 1984 et se situait à 0,16 % du PNB en 1985.

*L'Afrique sub-saharienne a bénéficié de plus de 60 % de l'aide bilatérale en 1985, avec une priorité agricole accrue.*

Les priorités géographiques ont été respectées. L'Afrique sub-saharienne a bénéficié de plus de 60 % de l'aide bilatérale aux Etats indépendants en 1985.

La mise en œuvre des priorités sectorielles a été effective. Dans le domaine agricole, la France a participé à la mise en œuvre des stratégies alimentaires, et l'efficacité de la gestion de l'aide a été renforcée.

*Pour la reconstitution des ressources des institutions multilatérales de financement, le rôle de la France a été déterminant.*

Sur le plan multilatéral, la France a joué un rôle souvent déterminant. Il suffit de citer la conférence de Paris sur les pays les moins avancés en septembre 1981, la reconstitution des ressources du FIDA (1) en 1985 et 1986, la 7e et la 8e reconstitutions des ressources de l'Association Internationale du développement, la création du Fonds spécial pour l'Afrique (1,3 milliard de dollars), l'utilisation des ressources du Fonds fiduciaire en faveur des pays africains, la reconduction de la convention de LOME entre la CEE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur des bases améliorées, la

*(1) Fonds International pour le Développement Agricole.*

session spéciale des Nations-Unies sur l'Afrique, la mobilisation des ressources internationales en faveur des pays du Sahel touchés par la sécheresse, la conférence sur l'arbre et la forêt.

*La critique de la droite sur une politique prétendûment mondialiste qui braderait les intérêts de l'Afrique noire francophone est dénuée de tout fondement.*

La droite a porté ses critiques sur le caractère prétendument mondialiste de notre politique d'aide au développement et sur l'abandon de la priorité africaine. Les faits en ont démontré l'absence de fondement. Par sa détermination, le Président de la République a largement contribué à la diminution de la pression libyenne au Tchad. Il a favorisé le retour dans le giron franco-africain de pays qui s'en étaient éloignés. Les contraintes financières qui marquent l'exécution du budget 1987 se chargeront de démontrer que, sur la coopération aussi, les "fortes paroles" résistent rarement à l'épreuve des faits.

### 4.1.3. Le combat pour les libertés

Chaque combat pour la paix n'est-il pas pour nous un combat pour les libertés ? La paix est la première de toutes les libertés. Que l'on songe au Liban, à la Cisjordanie, à la guerre Irak-Iran, à l'Afghanistan, au Cambodge, à la Namibie, au Nicaragua...

*La gauche n'a pas escamoté la bataille pour les libertés, partout où elle se livrait.*

Mais la bataille pour les libertés doit aussi se mener en soutien de peuples en paix qui luttent chez eux pour les droits de l'homme. Cette bataille non plus, la gauche, succédant à une droite pusillanime ne l'a pas escamotée. Rappelons-nous :

— Le Président de la République fait résonner le nom de Sakharov sous les voûtes du Kremlin.

— Fin mai 1985, des journées pour les Droits de l'homme rassemblent à Paris les combattants pour la liberté et les droits de l'homme. Un message de Lech Walesa, empêché d'y assister faute d'avoir la garantie de pouvoir retourner dans son pays, y est lu : "La France est le lieu naturel d'un débat sur les droits de l'homme", déclare le leader de Solidarnosc.

— Le 24 juillet 1985, lorsque le gouvernement de la France décide, en conscience et de façon solennelle, des mesures économiques contre l'Afrique du Sud et entraîne à sa suite l'adhésion même encore timide du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, puis de ses partenaires de la Communauté Européenne.

— La France ratifie la Convention des Nations-Unies contre la torture ainsi que le protocole ajouté à la Convention Européenne des Droits de l'Homme concernant l'abolition de la peine de mort.

## 4.2. EUROPE, MAGHREB, AFRIQUE, FRANCOPHONIE

L'idendité de notre pays, ce sont aussi ses solidarités naturelles, forgées par l'histoire et la géographie. La force du message de la France dans le monde dépend de sa capacité à mettre en valeur ce potentiel propre de coopération internationale. L'élan a été donné par le septennat de François Mitterrand sur ces grands cercles de solidarité naturelle de la France que sont l'Europe, le Maghreb, l'espace francophone, au premier rang duquel l'Afrique noire.

*La France doit valoriser ses solidarités naturelles.*

### 4.2.1. Une formidable impulsion européenne

Jamais la France n'a fait autant pour l'Europe depuis trente ans que ces cinq dernières années. Le président Mitterrand a été à l'origine de cette inspiration européenne qui manquait depuis vingt ans à la France gaulliste, comme à la France atlantiste : "donner vie au rêve qui rendra à l'Europe, réalité, identité, puissance". La droite, si longtemps divisée sur cette question, saura-t-elle conserver le rythme que la législature de gauche a imprimé à la construction européenne ?

*Jamais la France n'a fait autant pour l'Europe depuis trente ans qu'au cours de la période 1981-86.*

**4.2.1.1. La dynamique franco-allemande**

Ainsi que se plaît à le noter leprésident de la République, une égale continuité a marqué depuis près de trente ans la politique française et la politique allemande en ce domaine privilégié. Helmut Kohl : "La France et la République fédérale ne peuvent maîtriser leur avenir qu'ensemble". Adenauer et de Gaulle ont sans doute pensé de cette façon, lorsqu'ils ont signé le traité de l'Elysée.

*La dynamique franco-allemande ; le noyau de l'Europe.*

François Mitterrand et les chanceliers Schmidt et Kohl se sont attachés à "réveiller" ce traité, à en exploiter toutes les possibilités, y compris dans le domaine de la défense. Les sommets franco-allemands ressemblent de plus en plus à des conseils des ministres communs : voilà le noyau dur de l'Europe.

**4.2.1.2. La sortie des impasses**

On se souvient de la présidence française de la Communauté européenne au premier semestre 1984, où sous l'impulsion du Chef de l'Etat, l'Europe est parvenu à résoudre les "16 contentieux". Les plus fameux s'appelaient excédents laitiers, compensation budgétaire au Royaume-Uni, démantèlement

*A Fontainebleau, la présidence est parvenue à résoudre les 16 contentieux communautaires pendants.*

des montants compensatoires, discipline budgétaire, ressources propres, financement des programmes intégrés méditerranéens, adhésion de l'Espagne et du Portugal.

La France n'a pas fui ses responsabilités et a multiplié les initiatives pour dégager un compromis acceptable par tous les Etats membres sur l'ensemble des problèmes en suspens. C'est autour de trois règles principales que l'accord de Fontainebleau s'est fait :

— Les dépenses budgétaires de la communauté doivent être maîtrisées sans que les droits du Parlement européen et la politique agricole commune ne soient remis en cause.

— L'augmentation indispensable des ressources prévues, puisque le plafond du 1 % de TVA était atteint, doit accompagner une gestion plus rigoureuses des ressources actuelles.

— L'unité du marché commun ne saurait souffrir de dérogation ; la préférence communautaire est le corollaire des sacrifices demandés aux producteurs.

Sur la politique agricole commune, la croissance des excédents exigeait des mesures courageuses dont les effets devaient être équitablement répartis entre les Etats membres, comme entre les producteurs français. Le 31 mars 1984, les ministres de l'agriculture sont parvenus à un accord sur la réduction de la production laitière avec la mise en place d'un système de quotas et des aides sociales et financières diverses.

D'autres décisions importantes ont été prises sur les montants compensatoires monétaires dont le démantèlement était enfin prévu, sur les fruits et légumes, sur la négociation des substituts de céréales avec les Etats-Unis, sur le vin enfin dans la perspective de l'adhésion espagnole.

*L'accord de 1980 négocié par M. Giscard d'Estaing sur la compensation en faveur du Royaume-Uni a constitué un fâcheux précédent.*

Quant à la correction des déséquilibres budgétaires qui recouvre en fait la discussion sur la compensation au Royaume-Uni, faite en 1980 sans contrepartie par M. Giscard d'Estaing. La notion de juste retour contient en germe l'éclatement de la communauté, même si la solidarité entre Etats membres exige que les déséquilibres excessifs soient combattus. En liant le règlement de cette question à l'augmentation des ressources propres, les principes mêmes qui ont fondé le Traité de Rome étaient ainsi préservés.

Enfin, la négociation d'adhésion avec l'Espagne et le Portugal ne devait éluder aucun problème de fond. C'est ce qui explique les dispositions prévues

sur le vin et les fruits et légumes comme la prise en compte des conséquences de l'élargissement sur les pays tiers méditerranéens.

*La négociation d'adhésion de l'Espagne et du Portugal, longue et difficile, a été bien maîtrisée.*

Libéré d'un obsédant contentieux, le champ des initiatives nouvelles et la relance de la construction européenne s'ouvraient largement devant nous.

**4.2.1.3. Les fronts technologiques**

Fin 1983, la France publie son mémorandum sur l'Europe, espace commun de la recherche et de l'industrie. A la base de toute cette réflexion, cette phrase du Président de la République : "un découplage technologique entre l'Europe et l'Amérique ne serait pas moins grave qu'un découplage militaire". Auquel il faut rajouter le formidable défi que représente le dynamisme japonais.

*"Un découpage technologique entre l'Europe et l'Amérique ne serait pas moins grave qu'un découpage militaire."*

La France tiendra le premier rôle dans la définition du nouveau programme spatial européen (Rome, janvier 1985), avec les projets de lanceur Ariane V, la participation au programme américain Columbia, mais à partir d'éléments « pouvant être le cœur d'une station autonome", et dans le projet d'avion spatial Hermès. Premier rôle aussi dans le lancement des programmes technologiques communautaires, dans les technologies de l'information (Esprit), des télécommunications (Race) ou dans les technologies industrielles (Brite), lesquels associaient enfin de façon systématique laboratoires et industriels d'au moins deux Etats membres. La France lança à la mi-85 avec un succès immédiat, la dynamique Eurêka. Dix-neuf pays y participent aujourd'hui. Plus de cent projets de coopération technologique et industrielle entre firmes européennes sont ainsi nés en moins d'un an dans les techniques du futur : électronique, matériaux, biotechnologie...

*Sur la coopération spatiale, sur les programmes communautaires, sur Eureka, la France a joué les premiers rôles.*

On doit encore à la pugnacité de Paris, bientôt épaulée par celle de Londres, le choix et le lancement début 1986 du projet de tunnel sous la Manche.

Cette longue liste ne signifie pas que le bon pli soit définitivement pris, mais la dynamique existe : un industriel européen ne commence plus nécessairement comme avant par regarder hors d'Europe, lorsqu'il vise à coopérer avec un autre industriel ou avec un centre de recherche.

**4.2.1.4. L'élargissement à l'Espagne et au Portugal**

"Je désirais cette adhésion : histoire, géographie, culture, tout concourrait à ce que l'on accueillit deux pays qui avaient contribué plus que d'autres à

*Un rassemblement historique.*

la naissance de l'Europe, dont ils avaient avant d'autres assuré la grandeur" (François Mitterrand). De ces adhésions la France peut attendre un déplacement du centre de gravité de la Communauté, vers elle-même, l'ouverture des marchés industriels concernés et, s'agissant de Madrid, l'indispensable réconciliation franco-espagnole. La France a su négocier les garanties nécessaires sur les fruits et légumes, le vin, la pêche. Depuis le 1er janvier 1986, les dix sont devenus douze.

*Technologie, monnaie, marché intérieur, Europe politique, défense.*

**4.2.1.5. L'identification de nouveaux chantiers**

La bataille de l'Europe n'est pas gagnée. Tous les tropismes de l'égoïsme national, du repli sur soi ou de l'alliance opportuniste à l'extérieur sur le dos de l'Europe demeurent bel et bien vivants. Mais la dernière période a permis non seulement les progrès concrets rappelés plus haut, mais aussi de bien cerner les enjeux de l'avenir : marché intérieur, Europe monétaire, avenir des ressources de la Communauté, évolution et préservation de la politique agricole commune, renforcement des institutions communautaires, de l'Europe politique et de la coopération en matière d'armement et de défense.

*L'Europe incertaine de Chirac.*

Au regard de l'impulsion donnée par le président de la République à la construction européenne, dans le respect de nos intérêts économiques, la politique européenne du gouvernement Chirac apparaît bien étriquée. La tentation du repli sur soi est grande, comme l'a montré le débat sur la ratification de l'acte unique européen. Pendant neuf mois, aucune initiative n'a été prise pour faire avancer l'Europe technologique dont il découvre seulement aujourd'hui la nécessité après avoir, avec la R.F.A. et le Royaume-Uni, tenté de rogner le montant des crédits proposés par la commission. Le contentieux agricole avec les États-Unis s'est aggravé. La C.E.E. a largement cédé aux prétentions américaines et les filières exportatrices de la France dans le domaine des céréales sont menacées.

Enfin, sur le dossier explosif des quotas laitiers, les fanfaronnades de M. Guillaume ont abouti à une réduction très forte de la production en 1987 et 1988, sans que les prix soient garantis et sans que des mesures soient prévues au niveau communautaire en faveur des petits producteurs. Il ne reste plus alors qu'à annoncer des compensations financières non prévues au budget de l'Etat en 1987 pour calmer les agriculteurs de plus en plus inquiets sur leur avenir.

### 4.2.2. Maghreb

Avant 1981, la France manquait d'une grande politique en direction du Maghreb, et en particulier de l'Algérie. Pourtant, le tissu des relations a été et demeure, sous des formes nouvelles depuis vingt-cinq ans, tellement dense qu'il est possible de parler de véritable solidarité de fait entre la France et chacun des pays du Maghreb. Le président de la République a su, avec ses homologues, en prendre toute la mesure et consacrer beaucoup d'attention à ces relations privilégiées : contacts politiques multipliés, relations économiques intensifiées et mieux équilibrées chaque fois que possible, amélioration des conditions d'accueil des communautés travaillant en France.

Ainsi, une familiarité exceptionnelle nouvelle et fructueuse a été fondée avec Alger et les relations avec Rabat et Tunis sont restées excellentes.

### 4.2.3. Francophonie

Un haut conseil de la Francophonie est né le 24 avril 1983. Le premier sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones s'est tenu à Paris le 17 février 1986 : une nouvelle dynamique a été créée. Au-delà de la base culturelle et intellectuelle, toujours aussi vivante, que représente notre langue, c'est sur l'enjeu technologique que l'accent est mis désormais, dans le contexte du développement accéléré des technologies de l'information et de l'explosion de la communication audiovisuelle.

*La solidarité culturelle du monde francophone a trouvé un élan nouveau dans le sommet de février 1986.*

# CONCLUSION

Tel est le bilan que nous faisons de cinq ans de gouvernement socialiste. S'en dégage un sentiment de fierté pour l'œuvre accomplie. C'était d'ailleurs une des conclusions importantes lors du congrès de Toulouse, à quelques mois des législatives de mars 1986.

Or, nous avons perdu les élections. L'analyse détaillée de cinq ans de pratiques gouvernementales à laquelle nous avons procédé permet d'analyser l'écart entre notre propre jugement sur le bilan et celui d'une majorité de l'opinion en mars 86. Cet écart existe probablement encore aujourd'hui, même s'il est déjà moindre qu'il y a un an.

Nos résultats sur le front du chômage ont été très décevants au moment où la droite promettait l'impossible en matière d'emploi comme de sécurité d'ailleurs.

Pouvons-nous rester fiers de notre bilan, alors que nous avons déçu sur l'emploi ? Nous ne devons pas esquiver ce type de question. Mais nous pouvons répondre oui, non pas qu'il n'eût pas été possible de faire mieux, ni que nous n'ayons pas à approfondir nos réflexions et propositions dans ce domaine ! Nous pouvons répondre oui simplement parce que les bases de notre politique pour l'emploi étaient sérieuses et le demeurent : lutte contre l'inflation, modernisations, aménagement du temps de travail pour créer des emplois, traitement social du chômage pour éviter la marginalisation des sans travail. Aux promesses de la droite, nous pouvons déjà opposer ses "non résultats" : pire, la France, en un an, a perdu du terrain dans les batailles de l'inflation et de l'emploi.

Notre bilan, c'est la mise en œuvre méthodique, sérieuse et sereine, pendant cinq années, du projet des socialistes dans tout ce qui fait son identité : celui d'une France rassemblée, plus juste, plus libre, plus moderne et plus utile au monde.

La popularité du président de la République est un début manifeste de reconnaissance, par une majorité de l'opinion, des valeurs de rassemblement, de justice, de liberté, de modernité et de présence dans le monde qu'il incarne. D'autant plus que, dans le même temps, la droite s'acharne à diviser, à exclure, à renforcer les privilèges, à manipuler les médias, à sacrifier tout instrument de coopération entre l'Etat et l'industrie. Cependant, elle semble avoir quelque peu renoncé à empiéter sérieusement sur les responsabilités particulières du président de la République en matière de Défense et de Relations étrangères.

L'opinion bouge ; plus exactement, elle hésite. Sa désaffection visible pour le gouvernement ne signifie pas encore regain pour les socialistes. M. Barre profite de cette désaffection pour l'instant, en faisant mine de n'être pour rien dans toutes les mesures gouvernementales que l'opinion critique, alors qu'il a été associé à toutes par la voix de ses votes ou de ses amis au gouvernement. Dans la période qui s'ouvre, il est important que la présentation de nos valeurs et l'approfondissement de nos propositions capitalisent l'adhésion populaire à la personne du président de la République en "soutien tranquille" des projets des socialistes, de leurs projets pour la France.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

**P.S.E.**
**8, rue de Furstenberg, 75006 Paris**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Cinq années de gouvernement de la gauche : qu'avons-nous fait ? Pourquoi ? Comment ? De la quantité extraordinaire des mesures prises, de réformes engagées, que doit-on retenir ? Quelles ont été les idées forces ? Les principaux changements ? Les résultats, les succès, les échecs ?

Nos efforts ont-ils correspondu aux besoins profonds du pays ? Jusqu'où avons-nous satisfait les attentes ? Comment juger l'œuvre accomplie ? Comment nous la figurer précisément ? Comment mieux l'expliquer et l'expliquer encore, au sein du parti et dans le pays ?

Comment ce bilan se compare-t-il point par point avec celui de la droite, un an après mars 1986 ? Un an, c'est court mais déjà suffisant pour "apprécier" ses actes et juger ses premiers résultats.

Six ans après la formidable victoire de François Mitterrand en mai 1981, une année après la défaite de la gauche et avant le rendez-vous crucial de 1988, le moment paraissait venu au secrétariat à la Formation de la Fédération de Paris de proposer à la réflexion des militants et des sympathisants une lecture et une interprétation de la législature 1981-86 et par comparaison de la première année de gouvernement de la droite. C'est l'objet de ce "Bilan contre bilan".

Supplément au Militant de Paris n° 3. C.P. 56933.